



LE COUP D'OEIL DE L'A.M.R.I

LA REVUE DE L'ASSOCIATION DU MASTER RELATIONS INTERNATIONALES
UNIVERSITE CATHOLIQUE DE LILLE



NARCOTRAFIC EN
ÉQUATEUR

PAGE 3

LA RÉBELLION HOUTHISTE AU
YÉMEN

PAGE 10

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES
BOUTHAN

PAGE 20

L'Édito



LE COUP D'ŒIL DE L'AMRI 2023-2024

Fondée à la rentrée 2020, l'Association du Master Relations Internationales (AMRI) est née sous l'impulsion des étudiants du master Histoire - Relations internationales de l'Université Catholique de Lille. Nous sommes donc honorés de vous présenter notre revue : Le coup d'œil de l'AMRI. Notre équipe, composée des étudiants du Master, souhaite vous partager son intérêt pour les grandes questions internationales. Cette revue se veut accessible à tous : aux étudiants comme aux amateurs.

Retrouvez-nous pour une mise en relief de l'actualité internationale, à travers plusieurs articles thématiques, pour ne rien rater des grands événements. Chaque revue portera sur de multiples sujets : enjeux sécuritaires, rivalités d'influence entre les grandes puissances, ainsi que géopolitique environnementale, culturelle ou économique. Nous vous proposons donc un tour d'horizon mondial allant de l'Asie aux Amériques, en passant par l'Europe, l'Afrique et les pôles.

Le dossier principal de cette revue analyse la rébellion houthiste au Yémen de ses origines historiques jusqu'aux implications régionales sous-jacentes sans oublier ses répercussions à l'échelle mondiale.

Cette édition est l'occasion de vous faire découvrir une partie des travaux de recherche de certains étudiants du Master aux thématiques très variées.

Nous souhaitons rappeler que les opinions émises dans ces articles n'engagent en rien la responsabilité de l'Université Catholique de Lille (UCL) et de l'AMRI. Nous prenons le parti de laisser nos rédacteurs s'exprimer, tant que leurs propos sont justifiés par des sources scientifiques et des exemples concrets.

Au nom de l'ensemble de l'équipe de la revue, nous vous souhaitons une excellente lecture.

Rédactrices en chef

LILIE LENOIR & JULIETTE GRIBOVALLE

S O M M A I R E

3 DU « HAVRE DE PAIX » AU CHAOS : L’ÉQUATEUR FACE AU NARCOTRAFIC

Marin Guillou Verne

6 LOOK UP SPACE : LES AVANCÉES DE LA SURVEILLANCE SPATIALE FRANÇAISE

Jade Vatin

10 DOSSIER : LA RÉBELLION HOUTHISTE AU YÉMEN : IMPLICATIONS RÉGIONALES, RÉPERCUSSIONS MONDIALES

Inès Ramos-Darmendrail, Octave Geoffray, Juliette Salez, Alexandre Delattre

20 ÉLECTIONS LÉGISLATIVES AU BHOUTAN : DE NOUVEAUX DÉFIS AU PAYS DU BONHEUR NATIONAL BRUT

Théo Banse

24 L’INFLUENCE DES CÉLÉBRITÉS DANS LA POLITIQUE

Cassandre Nizan

27 LE VIOLENT COMME ARME DE GUERRE

Emma Barthe

30 ENJEUX INTERNATIONAUX DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES MARINES EN HAUTE MER : COMMENT PROTÉGER ET PARTAGER UNE RESSOURCE COMMUNE ?

Maïna Proust

35 BIBLIOGRAPHIE DU DOSSIER

37 REMERCIEMENTS

DU « HAVRE DE PAIX » AU CHAOS : L’ÉQUATEUR FACE AU NARCOTRAFIC

RÉDIGÉ PAR MARIN GUILLON VERNE



Image n°1 : Adolfo Macias, chef du gang des *Choneros*, lors de son transfert au complexe de sécurité maximal du pénitencier de Guayaquil le 12 août 2023. © ECUADOREAN ARMED FORCES/AFP

Le 9 janvier 2024, une prise d’otage est filmée en direct sur le plateau de télévision équatorien TC Television à Guayaquil. Ces images témoignent d’une brusque recrudescence de la violence dans un pays gangréné par le trafic de drogue, et qui connaît depuis le 7 janvier une crise sécuritaire sans précédent. L’évasion d’Adolfo Macias, le dirigeant du plus important groupe criminel du pays, en est l’élément déclencheur. Aussi appelé « Fito », le chef des Choneros est l’une des figures emblématiques du trafic de drogue équatorien. Disposant de près de 8000 hommes à son service et considéré par les autorités locales comme l’un des hommes les plus influents du pays, son évasion pourrait bien devenir les prémisses d’une guerre civile. Mais alors, comment l’Équateur, pourtant longtemps considéré comme un « havre de paix » en Amérique Latine, a-t-il pu basculer ainsi dans l’ultra violence ?

DU HAVRE DE PAIX AU CHAOS

« Un havre de paix », c’est l’expression qui avait été retenue par le président Rodrigo Borja Cevallos dans les années 1990, puis par le président Gustavo Noboa Bejarano au début des années 2000 pour qualifier l’Équateur. Il y a moins de cinq ans, le pays était encore considéré comme l’un des États les plus sûrs de l’Amérique du Sud.

Depuis 2018 pourtant, les homicides volontaires y ont augmenté de 800 %, passant de 6,7 à 46 pour 100 000 habitants en 2023. Le foyer de cette hyperviolence reste les prisons. Comme l’explique Michel Gandilhon, membre du conseil d’orientation de l’ObsCI (Observatoire des criminalités internationales) : « depuis février 2021, il y en a eu au moins une douzaine [de massacres], qui ont fait plus de 460 morts parmi les détenus ».¹ Il parle ainsi de « mexicanisation » du pays. En effet, les plus grands cartels équatoriens sont pour la plupart affiliés aux cartels mexicains, notamment celui de Sinaloa, ce qui leur a permis de gagner en puissance ces dernières années. Les Lobos et les Choneros, les deux gangs les plus importants du pays, sont d’ailleurs clairement en voie de cartellisation. Ils s’attaquent à d’autres secteurs d’activités comme l’exploitation minière, et emploient des méthodes terroristes pour arriver à leurs fins. Leur montée en puissance inquiète la classe politique, qui se montre résolument hostile au crime organisé. Agustín Intriago, maire de la ville portuaire de Manta, située à l’Ouest du pays, en avait fait son principal combat avant de mourir assassiné le 24 juillet 2023.

1 IRIS (2024, 12 janvier), Équateur : une plongée rapide dans le chaos criminel, entretien avec Michel Gandilhon, iris-france.org : <https://www.iris-france.org/181717-equateur-une-plongee-rapide-dans-le-chaos-criminel/>

Comme lui, le candidat à la présidence de la République, Fernando Villavicencio, a fait les frais de son engagement contre le narcotrafic, tué de trois balles dans la tête lors d'un *meeting* politique en août 2023.

COMMENT L'ÉQUATEUR EST-IL DEVENU UN ACTEUR INCONTOURNABLE DU TRAFIC DE DROGUE EN AMÉRIQUE LATINE ?

Le narcotrafic n'est pas un phénomène nouveau en Équateur, en témoignent les saisies conséquentes enregistrées au début des années 2010 : 68 tonnes de stupéfiants en 2009, 18 en 2010, 26 en 2011 et 42 en 2012. Alors que les cartels mexicains avaient étendu leur emprise sur l'ensemble de l'Amérique Latine à cette même période, l'Équateur avait été relativement épargné. Celui-ci a pris une place de plus en plus importante dans le transit de la drogue ces dernières années, souffrant en réalité de sa position géographique. Partageant ses frontières avec la Colombie au Nord et le Pérou au Sud, le territoire équatorien est entouré de deux des principaux producteurs de cocaïne au monde. Il est donc directement intégré aux routes de la drogue convergeant vers le Pacifique d'une part, et vers l'Amérique du Nord d'autre part via l'Amérique centrale. Ce phénomène a été largement facilité par l'effondrement des institutions étatiques. À l'automne 2019, l'arrivée au pouvoir d'un gouvernement libéral a entraîné la mise en place d'une série de mesures économiques qui ont plongé le pays dans une importante crise sociale. La hausse des prix de l'essence et des denrées alimentaires a provoqué des manifestations dans tout le pays. La forte instabilité politique qui s'en est suivie en a fait un terrain fertile pour le narcotrafic et l'implantation d'organisations criminelles. Par ailleurs, le fait que l'économie équatorienne soit dollarisée est un atout majeur pour les trafiquants, puisqu'elle facilite le blanchiment d'argent sale. L'effondrement du système pénitentiaire a également joué un rôle dans l'explosion du trafic de drogue puisque les prisons ont servi de bases d'opérations pour les gangs.

QUELLE A ÉTÉ LA RÉACTION DE L'ÉTAT ÉQUATORIEN ?

Dès le 8 janvier, le président nouvellement élu Daniel Noboa a déclaré l'état d'urgence dans tout le pays. Celui-ci a engagé une réponse essentiellement militariste, justifiant qu'il s'agissait ici d'un « état de conflit intérieur ».

Vingt-deux bandes criminelles ont ainsi été reconnues contre lesquelles il a ordonné la mobilisation de l'armée et de la police. Comme ce fut le cas au Mexique et en Colombie, la stratégie adoptée est la militarisation de la lutte contre les narcotrafiants. Or cette politique de fermeté a du mal à porter ses fruits et semble même aggraver la situation, alors même qu'aucun plan d'action n'a été clairement défini. Comme l'explique Christophe Ventura, spécialiste de l'Amérique Latine et chercheur à l'IRIS, le problème est pris à l'envers.² La réponse envisagée par l'État est de neutraliser l'offre mais le trafic est alimenté par la demande, qui ne cesse d'augmenter aux États-Unis et en Europe. Depuis le 21 janvier, les pays andins ont lancé un vaste plan commun de criminalité.



Carte n°1 : Carte des pays membre de la CAN (Communauté andine) © Courrier international

Le programme comprend entre autres le renforcement des contrôles aux frontières, la coordination de renseignements et la création d'un organisme commun chargé de tracer les mouvements financiers de blanchiment d'argent. Reste à savoir si ce plan d'action permettra réellement d'endiguer la menace sécuritaire qui pèse actuellement sur Quito.

2 BONIFACE P. (2024, 16 janvier), Les narcos peuvent-ils prendre le pouvoir en Équateur ? | Les mardis de l'IRIS, iris-france.org : <https://www.iris-france.org/181861-les-narcos-peuvent-ils-prendre-le-pouvoir-en-equateur-les-mardis-de-liris/>

BIBLIOGRAPHIE

Article scientifique :

IRIS (2024, 12 janvier), *Équateur : une plongée rapide dans le chaos criminel*, entretien avec Michel Gandilhon, iris-france.org : <https://www.iris-france.org/181717-equateur-une-plongee-rapide-dans-le-chaos-criminel/>

Articles presse :

AUSTIN A. (2024, 11 janvier), « Équateur : la déclaration de guerre contre les gangs n'est pas la solution », *Courrier international* : <https://www.courrierinternational.com/article/opinion-equateur-la-declaration-de-guerre-contre-les-gangs-n-est-pas-la-solution>

CORREA R. (2019, novembre), « L'Équateur, un pays détruit en deux ans », *Le Monde diplomatique* : <https://www.monde-diplomatique.fr/2019/11/CORREA/60918>

Courrier international (2024, 22 janvier), « Violences en Équateur : les pays andins lancent un plan commun contre les gangs », *Courrier international* : <https://www.courrierinternational.com/article/criminalite-violences-en-equateur-les-pays-andins-lancent-un-plan-commun-contre-les-gangs>

PEREZ E. (2024, 16 janvier), « Équateur : face aux gangs, la réponse militariste de Noboa », *Courrier international* : <https://www.courrierinternational.com/article/politique-equateur-face-aux-gangs-la-reponse-militariste-de-noboa>

PEREZ E. (2024, 10 janvier), « Mégaprisons, militarisation : l'Équateur prêt à partir en guerre contre les gangs », *Courrier international* : <https://www.courrierinternational.com/article/violence-megaprisons-militarisation-l-equateur-pret-a-partir-en-guerre-contre-les-gangs>

The Conversation (2024, 24 janvier), « Équateur : comment le « havre de paix » de l'Amérique du Sud est devenu l'un des pays les plus violents du monde », *The Conversation* : <https://theconversation.com/equateur-comment-le-havre-de-paix-de-lamerique-du-sud-est-devenu-lun-des-pays-les-plus-violents-du-monde-221892>

Sources audiovisuelles :

BONIFACE P. (2024, 16 janvier), *Les narcos peuvent-ils prendre le pouvoir en Équateur ? | Les mardis de l'IRIS*, iris-france.org : <https://www.iris-france.org/181861-les-narcos-peuvent-ils-prendre-le-pouvoir-en-equateur-les-mardis-de-liris/>

BRUT. (2024), *Comment les narcos sèment la terreur dans le pays*, YouTube : <https://www.youtube.com/watch?v=uCkruXuzR2g&t=446s>

LOOK UP SPACE : LES AVANCÉES DE LA SURVEILLANCE SPATIALE FRANÇAISE

RÉDIGÉ PAR JADE VATIN



Image n°2: Image d'illustration du site internet de *Look up space* © *Lookupspace*

LA SURVEILLANCE SPATIALE : UNE DÉPENDANCE DES PAYS ENVERS LES ÉTATS-UNIS.

Qui contrôle les orbites spatiales basses contrôle l'espace proche de la terre. Qui contrôle l'espace proche de la terre domine la planète Terre. Qui domine la planète Terre contrôle le destin de l'humanité. Cela suppose notamment de pouvoir exercer la Surveillance spatiale.¹

Cette citation d'Olivier Zajec, Professeur des universités en science politique, permet de rendre compte de la nécessité de posséder une capacité accrue en surveillance spatiale, surtout dans un contexte de « New Space² » où les acteurs privés se multiplient et où l'accès au domaine spatial s'élargit.

Les États-Unis, possédant une avance importante dans le domaine spatial, ont en leur possession divers outils leur permettant de mener à bien leurs missions. Parmi ces derniers, on compte une capacité accrue de surveillance spatiale, conduisant à un catalogue particulièrement fourni répertoriant les objets présents sur les orbites.

De ce fait, de nombreux pays dépendent fortement de ces derniers pour accéder à certaines informations. En effet, le Japon, la France et bien d'autres pays sont dépendants des catalogues des États-Unis : « Au début des années 2000, Les États-Unis possèdent ainsi le plus grand nombre de moyens disponibles pour la surveillance de l'espace. Étant la source principale de données de surveillance spatiale, ils en contrôlent la distribution par la mise en place d'un catalogue mis à la disposition de la communauté par l'instance en charge du suivi des satellites en orbite aux États-Unis ». De plus, comme l'indique Florence Gaillard-Sborowsky dans son article *Surveillance de l'espace*, les États-Unis ont la liberté de choisir quels sont les satellites américains qui peuvent figurer sur le catalogue et ceux qui demeureront invisibles. Pour que les autres pays préservent la discréetion de certains de leurs satellites militaires, ils doivent formuler la demande auprès des États-Unis, c'est par ailleurs le cas de la France avec Helios. Cependant, cela montre que les États-Unis détiennent une capacité d'informations supérieure. Florence Gaillard-Sborowsky met également en exergue le fait que certains pays tentent de s'émanciper des États-Unis, notamment la Chine.

1 Zajec, O. (2018). L'espace extra-atmosphérique : L'enjeu de la surveillance spatiale. *Stratégique*, 120(3), 201-205. <https://doi.org/10.3917/strat.120.0201>

2 Le New Space est une notion récente qui définit les nouveaux acteurs émergents au sein du domaine spatial. En effet, le secteur, traditionnellement occupé par des acteurs publics voient émerger des acteurs privés qui occupent une place prépondérante et impact fortement le domaine.

3 La surveillance spatiale | Cairn.info. (s. d.). Consulté 29 janvier 2024, à l'adresse <https://www.cairn-info.ezproxy.univ-catholille.fr/geopolitique-de-l-espace--9791031806105-page-161.htm>

Toutefois, la Chine n'est pas le seul pays à souhaiter posséder son propre service de surveillance de l'espace, la France entreprend également d'en créer un.

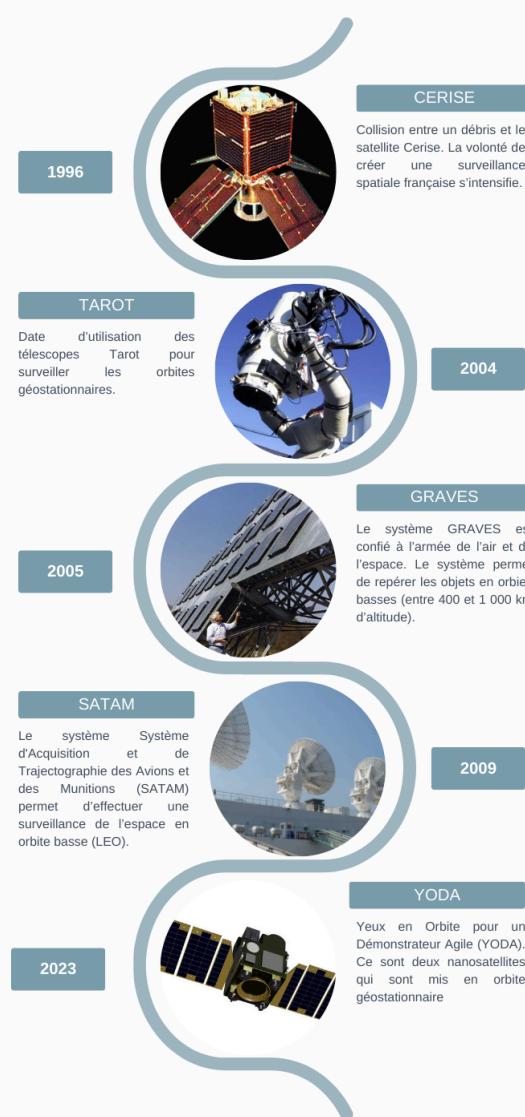
Tout comme la Chine avec son projet, "Space Target and Debris Observation Center", la France développe son service de surveillance en abordant la question des débris spatiaux.

UN MONDE ARCHIPELAGIQUE

La surveillance spatiale reste un terme à définir et comme l'explique Thierry Blanc, cela revêt différents sens. On trouve dans la surveillance spatiale différents pans, le système *Space Surveillance and Tracking* (SST), *Space Situational Awareness* (SSA) et *space development agency* (SDA). Comme l'explique Thierry Blanc, le SST se concentre sur la surveillance et le suivi des objets spatiaux, la SSA élargit cette surveillance pour inclure divers risques spatiaux, tandis que la SDA englobe une approche plus étendue, intégrant la surveillance en temps réel avec des capacités de prise de décision autonomes, principalement dans un contexte de défense nationale. La France est l'un des pays européens à être le mieux doté en capacité dans le domaine spatial. En effet, la France possède des lanceurs,⁴ un lieu de lancement en Guyane,⁵ une surveillance de l'espace développée, et d'autres capacités en orbite. La France apparaît alors comme un pays avancé sur les questions spatiales, de surcroît cette dernière a entrepris de parfaire sa capacité de surveillance spatiale suite à un épisode regrettable avec l'un de ses satellites. En effet, après la collision avec le démonstrateur militaire d'écoute électromagnétique Cerise en 1996, de nouveaux systèmes ont vu le jour en France afin d'assurer une meilleure surveillance de l'espace. Comme il fut mentionné plus tôt, les États-Unis sont dotés d'une surveillance spatiale particulièrement développée, rendant les autres pays, la France inclus, dépendants des catalogues que fournissent les États-Unis. Afin d'anticiper plus facilement les risques de collision, des programmes de surveillance ont vu le jour.

L'inquiétude que provoque les collisions entre satellites et débris spatiaux incite en partie les pays (dont la France) à développer leur surveillance. C'est le cas selon Thierry Blanc avec le système Graves. Ce dernier fut développé par ONERA en 2005 et permet de suivre la dynamique spatiale autour de la terre en orbite basse. Au-delà du simple repérage des débris spatiaux, le système permet d'effectuer un catalogue des objets présents en orbite basse, et donc permet de se détacher dans un premier temps des États-Unis. En effet, la France peut jouir, grâce aux systèmes de surveillance, d'une certaine autonomie dans le domaine spatial. Ces derniers ont par ailleurs été améliorés et « multipliés » au fil des années. En effet, on retrouve le télescope TAROT, le système GRAVES, les radars SATAM ou encore plus récemment le satellite YODA.

CHRONOLOGIE SURVEILLANCE SPATIALE FRANÇAISE



© Jade Vatin

L'inquiétude que provoque les collisions entre satellites et débris spatiaux incite en partie les pays (dont la France) à développer leur surveillance. C'est le cas selon Thierry Blanc avec le système Graves. Ce dernier fut développé par ONERA en 2005 et permet de suivre la dynamique spatiale autour de la terre en orbite basse. Au-delà du simple repérage des débris spatiaux, le système permet d'effectuer un catalogue des objets présents en orbite basse, et donc permet de se détacher dans un premier temps des États-Unis. En effet, la France peut jouir, grâce aux systèmes de surveillance, d'une certaine autonomie dans le domaine spatial. Ces derniers ont par ailleurs été améliorés et « multipliés » au fil des années. En effet, on retrouve le télescope TAROT, le système GRAVES, les radars SATAM ou encore plus récemment le satellite YODA.

4 Ariane 6 constitue aujourd'hui le nouveau lanceur français après une longue utilisation des lanceurs Ariane 5.

5 Le Centre Spatial Guyanais, situé à Kourou, est le point de lancement le plus utilisé par les acteurs européens.

DÉBUT DE LOOK UP SPACE

Si la France a développé de nombreux programmes de surveillance spatiale au sein de l'armée ou du CNES, c'est sans compter l'émergence de diverses startups qui apportent de nouveaux projets pour la surveillance spatiale. Si la surveillance spatiale française s'est développée afin de faire face à la multiplicité des acteurs dans le domaine, des startups émergent afin d'effectuer une surveillance spatiale dans le but d'instaurer une sécurité spatiale. C'est le cas de Look Up Space, créée en 2022 et basée à Toulouse. La société se revendique pour permettre la sécurité de l'espace et Michel Friedling tient à préciser que la surveillance n'est qu'un moyen d'y parvenir et non pas le but premier de sa société.

Pour ce faire, elles utilisent différentes ressources afin de parfaire un catalogue spatial qui permette d'anticiper et donc d'éviter les collisions au sein des orbites.

En effet, sur leur site, Look Up Space met en avant la progressive congestion de l'espace et les problèmes que cela engendre. Toutefois, même si la congestion concerne l'affluence des satellites au sein des orbites, la présence des débris spatiaux constitue un enjeu phare pour cette société naissante. Juan Carlos Dolado et Michel Friedling sont tous deux les fondateurs de cette société. Par ailleurs, Juan Carlos Dolado, ancien chef du bureau de la surveillance de l'espace au sein de l'Agence Spatiale Française (le CNES), se trouve être un spécialiste des débris spatiaux. Michel Friedling, quant à lui, est un général de division à la retraite au sein de l'armée de l'air et le premier commandant du commandement spatial français en 2019.

La société, pour établir son catalogue, fait appel à des acteurs déjà installés dans le domaine spatial et qui possèdent d'ores et déjà de nombreuses ressources dans la surveillance spatiale. Cela permet d'établir un catalogue des différents objets spatiaux présents sur chaque orbite et Look Up Space assure par la suite le suivi de ces différents objets permettant d'anticiper les collisions entre satellites ou avec des débris. Elle s'appuie alors sur des grands groupes tels que Ariangroupe avec les télescopes Géotrackers ou encore LeoLabs. Toutefois, Michel Friedling durant un entretien sur *Smart Space* a tenu à préciser que la société mettait en place ses propres outils de surveillance afin de permettre une indépendance de cette dernière. Elle développe donc huit radars ainsi qu'une plateforme de fusion de données déjà en place. Par ailleurs, un équivalent de Look Up Space est également présent aux États-Unis, Leolabs.⁶

Bien que l'objectif premier de Look Up Space ne réside pas dans l'élaboration d'une surveillance spatiale, cela pourrait permettre à la France de se doter une fois de plus de nouvelles capacités de surveillance de l'espace.

Pour conclure, il est intéressant de retenir que la surveillance spatiale de la France s'est particulièrement développée depuis les années 2000, permettant à la France de jouir d'une certaine autonomie, qui demeure relative, vis-à-vis des États-Unis.

Olivier Zajec met toutefois en garde sur les capacités de surveillance spatiale de la France ainsi que de l'Union européenne qui demeurent faibles comparées aux puissances chinoises ou étasuniennes.

⁶ AFP. (2023, mars 31). Look Up Space mise sur l'enjeu « crucial » de la surveillance de l'espace. Sciences et Avenir. https://www.sciencesetavenir.fr/sciences/look-up-space-mise-sur-l-enjeu-crucial-de-la-surveillance-de-l-espace_170461

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrage :

Friedling, M. (2023). *Commandant de l'espace* (Bouquins).

Articles scientifiques :

Blanc, T. (2020). La surveillance de l'espace : État des lieux et perspectives. *Revue Défense Nationale*, 835(10), 43-48. <https://doi.org/10.3917/rdna.835.0043>

Breton Jean Pascal. (2017). *Compte rendu Commission de la défense nationale et des forces armées* (Compte rendu n°24). *France 2030 : Les lauréats de l'appel d'offres pour la surveillance de l'espace* | [entreprises.gouv.fr](https://www.entreprises.gouv.fr). (s. d.). Consulté 22 janvier 2024, à l'adresse <https://www.entreprises.gouv.fr/fr/actualites/france-2030/france-2030-lauréats-de-l-appel-d-offres-pour-la-surveillance-de-l-espace>

Gaillard-Sborowsky, F. (2023). La surveillance spatiale. In *Géopolitique de l'espace* (p. 161-171). Le Cavalier Bleu. <https://www.cairn.info/geopolitique-de-l-espace--9791031806105-p-161.htm>

Garrigou. *L Avec Ares, la DGA prépare notre maîtrise de l'espace* | [Ministère des Armées](https://www.defense.gouv.fr). (2023, octobre 25). <https://www.defense.gouv.fr/comment-france-se-prepare-conflit-spatial/ares-dga-prepare-notre-maitrise-lespace>

Zajec, O. (2014). La surveillance des nouveaux territoires spatiaux : Vers un catalogue orbital européen partagé entre civils et militaires. *Prospective et stratégie*, Numéros 4-5(1-2), 215-226. <https://doi.org/10.3917/pstrat.004.0215>

Zajec, O. (2018). L'espace extra-atmosphérique : L'enjeu de la surveillance spatiale. *Stratégique*, 120(3), 201-205. <https://doi.org/10.3917/strat.120.0201>

Articles de presse :

DEFENSE : La France se dote de nouvelles capacités de surveillance spatiale. (s. d.). Consulté 22 janvier 2024, à l'adresse <https://www.asafrance.fr/item/defense-la-france-se-dote-de-nouvelles-capacites-de-surveillance-spatiale.html>

Sites internet :

Moyens au Sol. (2020, janvier 3). Debris Spatiaux. <https://debris-spatiaux.cnes.fr/fr/moyens-au-sol>

SMART SPACE. (s. d.). Deezer. Consulté 23 janvier 2024, à l'adresse <https://www.deezer.com/fr/show/1000224435>

YODA. (2022, juillet 28). CDE. <http://air.defense.gouv.fr/cde/article-de-dossier/yoda>

vidéos :

1er système européen de veille spatiale GRAVES. (2019, juin 17). <https://www.onera.fr/fr/actualites/1er-systeme-europeen-de-veille-spatiale-graves>

ONERA (Réalisateur). (2019, septembre 6). *GRAVES : Assurer la surveillance de l'espace*. <https://www.youtube.com/watch?v=ay0eAPE1CI0>

DOSSIER

LA RÉBELLION HOUTHISTE AU YÉMEN : IMPLICATIONS RÉGIONALES, RÉPERCUSSIONS MONDIALES

SOMMAIRE

11 INTRODUCTION

Alexandre Delattre

12 LE YÉMEN : L'ARABIE HEUREUSE

Inès Ramos-Darmendrail

14 PORTÉE GÉOPOLITIQUE DU CONFLIT : DES ACTEURS EXTERNES, AIDE OU COMPLICATIONS?

Octave Geoffray

16 DES ENJEUX STRATÉGIQUES DANS UNE RÉGION FRAGILISÉE

Juliette Salez

19 CONCLUSION

Alexandre Delattre



Introduction

RÉDIGÉE PAR ALEXANDRE DELATTRE

Depuis le 12 janvier, le golfe d'Aden est en proie à une agitation accrue, se superposant à la rébellion Houthi initiée en 2004. De nombreux bâtiments de l'US Navy et de la Royal Navy ont ainsi été mobilisés afin de lancer des frappes en profondeur au Yémen, plus particulièrement dans l'Est à l'égard des Houthis, groupe chiite en conflit avec le gouvernement d'Aden. Ce dernier étant soutenu par l'Arabie saoudite qui y envoyait depuis quelques années ses troupes afin de juguler la rébellion, l'allié américain a également durci le ton depuis quelques semaines.

En adéquation à leur politique de soutien à Israël et afin de couper à la racine les soutiens du Hamas, les faucons de Washington ont ainsi lancé plusieurs frappes afin "d'affaiblir l'arsenal Houthi" selon le communiqué militaire publié par les deux armées. Le *casus belli* ayant marqué le coup d'envoi des hostilités fut les attaques répétées de navires dans le Golfe d'Aden. Selon les Houthis, il ne s'agissait que de navires israéliens afin de manifester leur soutien aux forces du Hamas (guérilla palestinienne) combattant Tsahal (à savoir l'armée régulière israélienne). Néanmoins, bien que les américains aient des intérêts dans la région, les États-Unis ont invoqué le droit à la liberté de navigation pour les navires commerciaux et civils pour se mobiliser et répondre à ces attaques.

Il convient donc de revenir sur les origines d'un tel conflit dont les racines remontent bien plus loin qu'aux seules tensions religieuses actuelles. Devant la nécessité d'une analyse qui se veut la plus complète possible dans la limite du format de cette revue, nous aborderons ainsi l'aspect géographique et historique de la région afin de baliser le thème de cet article, puis nous reviendrons sur la portée géopolitique d'un tel conflit au Sud de l'Arabie saoudite, principal exportateur mondial de pétrole, avant de terminer sur une échelle plus vaste en incluant divers acteurs internationaux impliqués dans la crise au Yémen.



Le Yémen : l'Arabie heureuse

RÉDIGÉ PAR INÈS RAMOS-DARMENDRAIL



Image n°4 :Un jeune homme yéménite se réjouit du départ du président Ali Abdullah Saleh vers l'Arabie Saoudite, en 2011, lors des printemps arabes © Hani Mohammed/AP

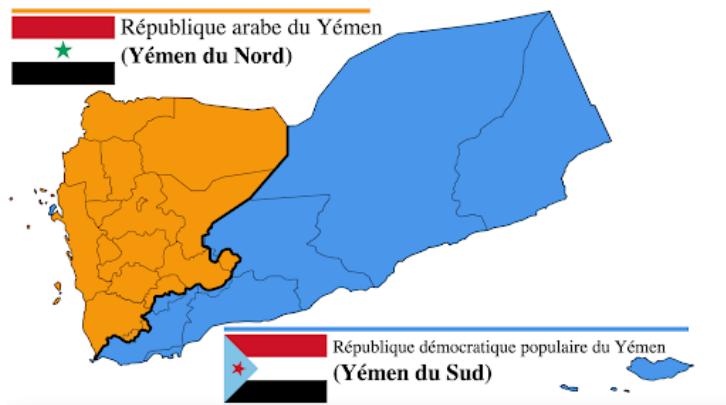
Le Yémen était désigné autrefois comme l'Arabie heureuse, expression attribuée à Alexandre-le-Grand, mais qui serait en réalité d'origine romaine. Cette désignation fait référence au royaume de Saba, au sud de l'Arabie, actuel Yémen. Ce royaume était décrit comme verdoyant et riche. Ce sont les Romains qui ont été impressionnés en premier par sa verdure, ses plantes, son eau et ses ressources abondantes. À cette période, ce territoire était l'un des plus riches de la péninsule arabique alors qu'aujourd'hui, la situation est drastiquement différente, et le Yémen est de loin le pays le plus pauvre de la péninsule.

UN PAYS DIVISÉ

Le Yémen a longtemps été divisé : le Yémen du nord a été occupé par l'Empire Ottoman pendant plus de quatre siècles, et le Yémen du sud a été sous protectorat britannique, pendant presque un siècle. Avec le démantèlement de l'Empire Ottoman et les accords Sykes-Picot de 1916, le Yémen du nord obtient son indépendance en 1918.

Alors que le pays avait subi plusieurs années d'annexions, d'invasions et de conquêtes, l'Arabie saoudite, tout juste « née » en 1932, tente de s'emparer d'une partie du territoire yéménite, afin d'étendre sa puissance. Une anecdote raconte d'ailleurs que le roi saoudien aurait dit à ses fils que le bonheur du royaume saoudien résiderait dans le malheur du Yémen. Bien qu'aucune preuve ne justifie ces paroles, elles semblent s'être quelque peu réalisées étant donné la situation actuelle entre le Yémen et l'Arabie saoudite ; d'autant plus depuis l'intervention saoudienne en 2015. Ainsi, les aspirations saoudiennes sur le territoire yéménite remontent à plusieurs décennies. Après une période de conflit de 1932 à 1934, le Yémen et l'Arabie saoudite décident de signer le traité de Taëf, mettant fin aux conflits entre les deux pays. Et c'est en 1995 que ce traité est réaffirmé, lorsque Sana et Riyad reconnaissent officiellement ce traité comme « légitime et contraignant » (Al-Saqqaf, 1995). Cette reconnaissance a permis au Yémen de se prémunir contre une possible invasion saoudienne à sa frontière nord. Le Yémen du sud obtient son indépendance du protectorat britannique en 1967.

La partie sud du pays a soutenu les indépendantistes tels que ceux du Dhofar, au sud du Sultanat d'Oman, mais aussi les rébellions communistes contre les monarchies du Golfe. Ainsi, le Yémen du sud indépendant, a fait craindre aux monarchies arabes de la région une possible instabilité et un changement de régime. De plus, le Yémen du sud est devenu un réel enjeu pour les puissances américaines et soviétiques lors de la Guerre froide. En effet, Washington a soutenu le Sultanat contre les rebelles indépendantistes, tandis que les soviétiques ont établi une base militaire à Socotra, une île yéménite située en mer d'Arabie. Bien que la Guerre froide ait eu des conséquences sur les « deux » Yémen (nord et sud), ce sont essentiellement des raisons historiques qui ont provoqué cette séparation. Le 22 mai 1990 marque officiellement la date de réunification du pays et forme la République du Yémen.



Carte n°2 : Le Yémen divisé avant sa réunification © Médiapart

LES ORIGINES DU CONFLIT HOUTHISTE

En 1992, Hussein Badreddine al-Houthi et Mohamad Azzane fondent une organisation religieuse et culturelle du nom de "Forum des jeunes croyants". Celle-ci est censée contrer l'influence du wahhabisme (sunnite) saoudien au Yémen, étant donné que la population yéménite pratique essentiellement l'islam chiite de la branche zaydite. Mais l'organisation a connu une scission : des partisans soutenant un processus de paix et d'autres soutenant une lutte armée, contre le gouvernement d'Ali Abdallah Saleh. Cette organisation à portée culturelle et religieuse en premier lieu, est devenue un lieu où les revendications politiques n'ont cessé d'émerger, ce que ses fondateurs n'avaient pas imaginé. Sa vocation primaire étant d'étendre la pratique chiite zaydite, beaucoup de religieux zaydites se sont pourtant déclarés être contre les déclarations diffusées par le Forum. Finalement, les ambitions des jeunes croyants zaydites se sont éloignées de l'objectif principal espéré par les fondateurs.

Le point de départ du conflit houthiste s'illustre par l'assassinat de l'un de ses fondateurs, Hussein Badreddine al-Houthi, par les forces de l'ordre saoudiennes en 2004, venues soutenir le gouvernement yéménite face aux rebelles, notamment Houthis. Abd Almalek al-Houthi, frère du fondateur assassiné, lui succède, et devient l'un des principaux acteurs dans le conflit houthiste au Yémen, de 2004 à nos jours. L'année 2011 a marqué un changement radical avec les printemps arabes qui ont fait émerger une vaste vague de protestations à travers le monde arabe. La Tunisie fait souvent office de réussite de par le changement politique qu'elle a connu, tandis que la Syrie et le Yémen sont qualifiés d'échecs, tous deux pris aux pièges par une guerre civile et des ingérences étrangères sans fin.

Afin de calmer les mouvements rebelles au Yémen, le président Abdrabbo Mansour Hadi - qui a pris ses fonctions après le départ du président Saleh en 2012 - réfugié en Arabie saoudite depuis la prise houthiste de la capitale en 2014, demande au gouvernement saoudien d'intervenir. En 2015 est lancée l'intervention « Decisive Storm », une coalition menée par l'Arabie saoudite et dix pays d'Afrique et du Moyen-Orient, afin d'agir en faveur du président Hadi. Le mouvement houthiste, souvent décrit comme faible et mal armé malgré le soutien de l'Iran, a toutefois réussi à résister depuis 2004. Au fil des années, un sentiment d'inversion a émergé, notamment par une fragmentation et un manque de cohésion du côté de la coalition saoudienne. Le spécialiste français du Yémen, chercheur et politiste, Laurent Bonnefoy qualifie cette situation d'un « renversement de l'asymétrie ». En effet, les Houthis se retrouvent face à un camp extrêmement divisé en 4. D'un côté, un camp autour du président dit « légitime », Mansour Hadi, soutenu par l'Arabie saoudite. De l'autre, un mouvement sudiste soutenu par les Émirats arabes unis. Mais il existe aussi le camp de l'ancien président Saleh, également soutenu par les Émirats arabes unis. Enfin, il y a la branche locale des Frères musulmans, soutenue par le Qatar. Cette fragmentation a des effets directs en termes de contrôle des territoires yéménites et aucune de ces quatre entités n'a une vision partagée de l'avenir du Yémen ou d'un processus de pacification. Cette coalition fracturée et divisée permet aux rebelles Houthis de poursuivre l'œuvre de leurs fondateurs, bien qu'elle ait évolué vers un objectif davantage politique. Ce conflit au Yémen est devenu au fur et à mesure un conflit à portée internationale et c'est cette internationalisation du conflit qui a rendu le pays encore plus déstabilisé et déchiré qu'il ne l'était.

Portée géopolitique du conflit : des acteurs externes, aide ou complications ?

RÉDIGÉ PAR OCTAVE GEOFFRAY



Image n°5 : Rencontre entre Ali Khamenei, guide suprême iranien, et le porte-parole des rebelles houthis Mohammed Abdul-Salam, le 13 août 2019 © Service de presse iranien/AFP

Le conflit yéménite, avec les rebelles Houthis comme protagonistes centraux, est un échiquier où les influences étrangères jouent un rôle crucial. La vente d'armes, le financement et la formation des combattants sont des facettes de ces ingérences, révélant un paysage géopolitique complexe façonné par les intérêts des puissances régionales. Dans le cadre géopolitique complexe du Moyen-Orient, l'Iran émerge comme un acteur incontournable.

Historiquement, la position stratégique de l'Iran dans la région a toujours été cruciale. La recherche de partenariats avec ses voisins a transcendé les différents régimes politiques qui se sont succédé. La République islamique contrôle aujourd'hui un axe terrestre vital, reliant son territoire à la Méditerranée en passant par l'Irak et la Syrie. Cependant, cette victoire stratégique est tempérée par une vulnérabilité économique significative. Ce facteur rend l'idée d'une guerre conventionnelle prolongée peu séduisante pour Téhéran. Face à ces défis, l'Iran a opté pour une stratégie indirecte, privilégiant la guerre par procuration.

Par ailleurs, la politique extérieure de l'Iran se distingue nettement de celle des puissances occidentales, en particulier des États-Unis, par sa nature multifacette et adaptable. Téhéran poursuit une gamme de politiques étrangères, soigneusement ajustées en fonction des acteurs, des régions, des enjeux spécifiques et des circonstances variables. Cette approche est mise en œuvre à travers différents systèmes régionaux, chacun ayant une importance et une influence variables. Ces systèmes interconnectés créent un échiquier géopolitique complexe, où les gains dans une région peuvent compenser les pertes dans une autre. Pour le gouvernement iranien, l'enjeu est de maximiser les gains globaux, même si cela signifie accepter des revers temporaires dans certaines zones afin de réaliser des avancées plus significatives ailleurs. Cette stratégie témoigne d'une vision à long terme et d'une grande flexibilité tactique.

Les relations entre les rebelles Houthis et l'Iran nécessitent une approche nuancée. Le soutien iranien aux Houthis, principalement sous forme de livraisons d'armes, est certes réel, mais il reste mesuré.

Qualifier les Houthis d'Ansar Allah¹ comme de simples mandataires de l'Iran serait une surinterprétation des liens qui les unissent. Ces relations, à la fois opportunistes et récentes, sont principalement motivées par une hostilité commune envers les alliés américains dans la région, notamment Israël et l'Arabie saoudite. Ansar Allah n'a pas attendu le soutien iranien pour adopter comme devise « Mort à l'Amérique, mort à Israël, malédiction sur les juifs, victoire à l'Islam ».

Sur le plan religieux, l'alliance entre les Houthis et l'Iran est moins une question de foi partagée que de circonstances politiques. En effet, les différences doctrinales entre le zaydisme des Houthis et le chiisme duodécimain² iranien sont significatives. Le rapprochement avec Téhéran s'inscrit davantage dans un contexte d'opposition communes face à l'Arabie saoudite, notamment sur le plan religieux et géopolitique.

L'Arabie saoudite, en tant que bastion du sunnisme et leader régional, se trouve en opposition idéologique et politique avec l'Iran chiite, exacerbant les tensions sectaires dans la région. Pour l'Iran, soutenir la rébellion houthie représente une stratégie efficace pour exercer une pression sur l'Arabie saoudite, notamment dans le cadre de leur lutte pour l'hégémonie régionale au Moyen-Orient. Les deux pays sont également en désaccord sur plusieurs dossiers régionaux, notamment la guerre en Syrie, l'ingérence au Liban, et la situation au Bahreïn. Dans le contexte actuel, marqué par une intensification du conflit israélo-palestinien, les attaques houthies sur des bateaux de fret en mer Rouge et dans le golfe d'Aden ainsi que les attaques contre Israël s'alignent sur les intérêts iraniens. Bien qu'il soit exagéré de penser que les attaques houthies soient ordonnées par Téhéran, force est de constater que les armes utilisées, et notamment les missiles balistiques, sont issues de l'industrie iranienne.

1 Il s'agit du véritable nom du mouvement en arabe qui signifie "les partisans de Dieu".

2 L'Islam chiite se divise en 3 branches, l'ismaélisme, le zaydisme et le chiisme duodécimain qui est la branche majoritaire et la religion officielle de la République Islamique d'Iran. de la République Islamique d'Iran.

Des enjeux stratégiques dans une région fragilisée

RÉDIGÉ PAR JULIETTE SALEZ



Image n°6 : Au large de la côte d'al-Salif, le navire commercial Galaxy Leader, saisi par les Houthis en novembre 2023. © Khaled Abdullah/Reuters

Si les États limitrophes du Yémen s'investissent autant dans le pays, c'est parce que le Yémen possède une place particulièrement stratégique. En effet, la sécurité du détroit Bab el-Mandeb représente un enjeu mondial puisqu'une conséquente partie du commerce mondial emprunte ce passage. L'éclatement de l'insécurité dans le pays a engendré la multiplication des actes de piraterie, notamment par les Houthis, et le renforcement des groupes terroristes sur le territoire yéménite. En conséquence, l'ONU considère que la plus grande crise humanitaire depuis 1945 est en train de se dérouler sous nos yeux, sans réel projet d'aide de la part des grandes puissances.

LE DÉTROIT DE BAB-EL-MANDEB

En arabe, le détroit de Bab el-Mandeb signifie « la porte des lamentations » ou « la porte du chagrin » ; et il semblerait que cela n'est jamais fait autant sens qu'en ce moment. Sa sécurité est non seulement stratégique mais avant tout nécessaire puisque 35 à 40% du commerce maritime mondial transite entre la mer Rouge et le Golfe d'Aden (Frison-Roche, 2017).

Avant que la crise n'éclate, en 2013, le détroit voyait passer 3,8 millions de barils de pétrole par jour (Fauret, 2015). En 2023, 8% des cargaisons mondiales de gaz naturel liquéfié (GNL) sont passées par le détroit (BBC, 2024). Ainsi, ces chiffres attestent de la valeur du détroit. Depuis une dizaine d'années, et particulièrement depuis l'insurrection des Houthis en 2014, les actes de piraterie prolifèrent. Ces attaques accroissent inévitablement la déstabilisation de la région. Malgré la revendication des Houthis de viser uniquement les bateaux à destination d'Israël, il est indéniable que tous types de navires sont touchés : pêche, porte-conteneurs, cargos, et évidemment, superpétroliers. Or, si les navires voient leur cargaison impactée, les entreprises/pays pourraient envisager d'emprunter d'autres voies pour acheminer leur produit, certes plus longs mais sans doute plus sûres. La carte ci-dessous illustre les autres possibilités envisageables. Toutefois, il semble discutable que les États et entreprises acceptent de modifier les trajets de leurs exportations/importations à long terme.

Route maritime alternative évitant la mer Rouge

Utilisation de la mer Rouge /canal de Suez	Autour du Cap de Bonne Espérance
18 520 km	25 002 km
25,5 jours*	34 jours*

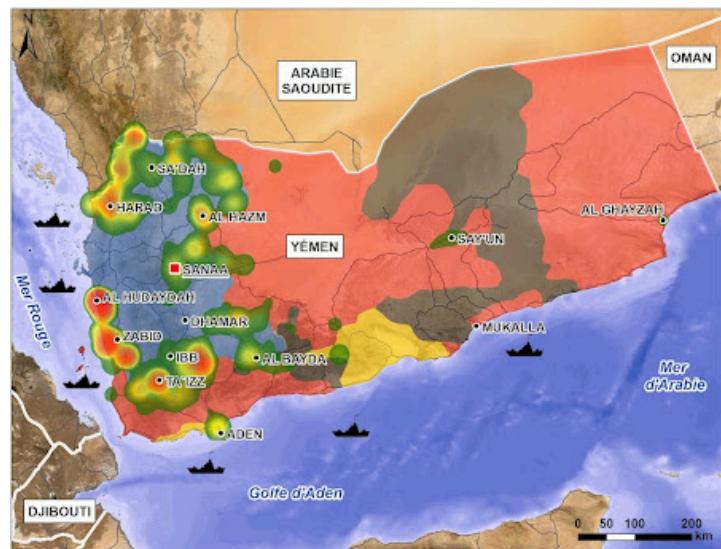
*Basé sur une vitesse moyenne du navire de 16,43 nœuds.



Carte n°3 : Route maritime évitant le détroit de Bab-el-Mandeb
© Veson Nautical

Pour pallier à cette insécurité qui concerne l'ensemble des États, une résolution (1816) avait déjà été adoptée en 2008, lorsque les actes de piraterie étaient majoritairement causés par des Somaliens, qui autorisait les États à intervenir dans les eaux territoriales somaliennes. En outre, de nombreuses puissances occidentales, et désormais également orientales comme le Japon, ont ouvert une base militaire à Djibouti qui leur permet de surveiller le détroit de Bab el-Mandeb. Malgré tout, ces mesures semblent insuffisantes pour rétablir l'ordre.

Par ailleurs, l'aggravation de l'insécurité de la région a bénéficié à la propagande des groupes terroristes qui ont gagné en influence. Le début des années 2000 a été marqué par des attentats ciblant des navires stratégiques. En 2000, l'attentat suicide revendiqué par Al-Qaïda touche le destroyer lance-missiles américain USS Cole dans le port d'Aden, au Yémen. Deux ans plus tard, c'est le pétrolier français Limburg qui fut touché au large du Yémen. En 2015, l'État islamique a revendiqué plusieurs attentats visant des mosquées chiites. Il reste difficile d'évaluer l'emprise des groupes terroristes puisque leur autorité n'a pas de frontières définies, et que l'on ignore le nombre de militants ainsi que les capacités que les groupes possèdent. La carte ci-dessous montre l'influence d'Al-Qaïda dans la Péninsule Arabique (AQPA) en 2019. Elle permet également de réaliser plus globalement la fragmentation de l'autorité au Yémen et témoigne de l'incapacité à rétablir l'ordre et la stabilité.



GUERRE AU YÉMEN : POINT DE SITUATION
© Les Clés du Moyen-Orient
Edition : 23/08/2019 | Réalisation : Emile BOUVIER

Carte n°4 : Guerre au Yémen : point de situation
© Emile Bouvier / Les clés du Moyen Orient

Ainsi, le détroit est un des points stratégiques les plus importants du monde, puisqu'il représente un point de passage du commerce mondial crucial. Déjà fragilisé depuis le début des années 2000, par la crise somalienne, et par la crise yéménite, les attaques à répétition des Houthis sur les cargos étrangers, ainsi que les attaques terroristes ont semé le trouble dans la région et aucune autorité « légitime » ne semble assez puissante pour rétablir une sécurité régionale.

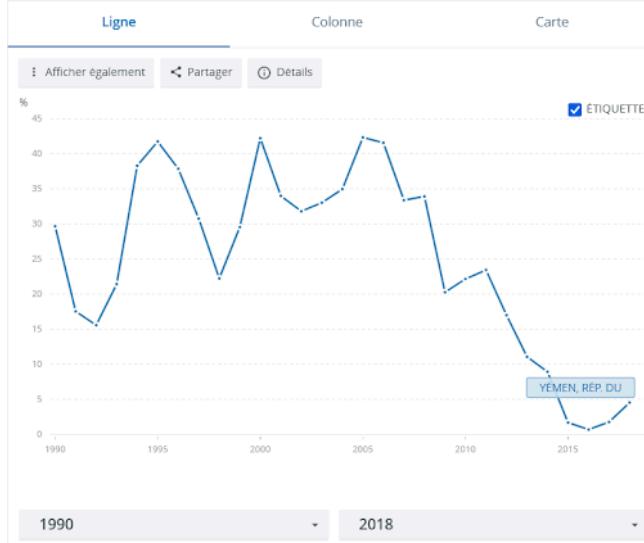
LA CRISE ÉCONOMIQUE DU YÉMEN

La crise économique participe également à renforcer l'insécurité du pays. Sans revenu et nourriture, la population est obligée de se tourner vers des actions drastiques, comme la piraterie. Initialement, les rentes pétrolières concernent 90% des recettes exportatrices du Yémen (Sénat, 2001). Son second revenu est tiré des transferts des travailleurs émigrés. Le Yémen représente également la terre la plus fertile de la péninsule arabique : son agriculture, affiliée à son élevage équivaut à 23% du PIB et occupe 50% de la population active (Sénat, 2001). Le pays a également du potentiel dans la culture du café, la pêche, l'exploitation pétrolière et même le tourisme, du moins jusqu'aux années 2000. Mais pour que ces secteurs se développent, il faudrait que le gouvernement investisse dans des infrastructures et des outils modernes et efficaces.

Or, depuis la crise de 2014, il n'y a plus de gouvernement officiellement reconnu et cela complexe l'organisation interne du pays. La carte ci-contre révèle la chute des bénéfices tirés du pétrole : en 2000, l'exploitation pétrolière du Yémen représente 42,2% du PIB du pays alors qu'en 2018, elle n'en représente plus que 4,2% (Banque mondiale).

Bénéfices tirés du pétrole (% du PIB) - Yémen, Rep.

estimations basées sur des sources et méthodes décrites dans " The Changing Wealth of Nations: Measuring Sustainable Development in the New Millennium " (La richesse changeante des nations : mesurer le développement durable dans le nouveau millénaire), publié par la Banque mondiale en 2011.



Graphique n°1 : Bénéfices tirés du pétrole (% du PIB) au Yémen © Banque mondiale

LA CRISE HUMANITAIRE

Outre une crise sécuritaire et économique, le Yémen subit une grave crise humanitaire. Les ONG internationales de droits humains évoquent même des « crimes de guerre ». En 2017, le Yémen connaît la plus grande épidémie de choléra jamais enregistrée. La même année, l'ONU relève 3 millions de déplacés, dont 400 000 ont fui le pays depuis le début de la guerre. Les élites politiques se réfugient principalement à Riyad, Djeddah - bien que la politique migratoire d'avant-guerre de l'Arabie Saoudite s'était déjà durcie à l'égard des Yéménites - Abu Dhabi, Dubaï et, dans une moindre mesure, à Doha. Dans le désespoir, certaines vagues de migrations ont également atteint la Somalie, alors que l'instabilité politique et sécuritaire n'est pas à envier, même de la part des Yéménites.

Laurent Bonnefoy, politologue, arabisant et chercheur au CNRS, souligne le « laissez-faire des grandes puissances » qui, sans se pencher réellement sur une résolution du conflit, s'impliquent indirectement dans le conflit, notamment via la vente d'armement. L'opération « Tempête décisive » lancée par l'alliance dirigée par l'Arabie saoudite en 2015, a en partie été réalisée grâce aux armements français et britanniques vendus à l'Arabie saoudite. Il souligne notamment que depuis le début de la guerre, le Royaume-Uni a vendu pour 5 milliards d'euros d'armement à l'Arabie saoudite. En 2015, les Pays-Bas ont bien tenté de proposer d'envoyer des enquêteurs indépendants au Yémen mais le projet fut bloqué par le Conseil des droits humains de l'ONU après des pressions saoudiennes. Bien qu'un compromis ait finalement été signé, rien n'a réellement été mis en place pour concrètement présenter des résolutions qui mettraient fin au conflit. L'investissement des pays occidentaux est discutable puisqu'il ne s'agit pas d'un conflit qui part de désaccord interne mais finalement, qui les touche indirectement, notamment en perturbant le trafic maritime de la région.

Les enjeux de la crise yéménite sont multiples : la crise sécuritaire, à laquelle s'ajoute une crise économique et humanitaire, bouleverse la sécurité de la région. Les acteurs qui contribuent à cette déstabilisation sont également plusieurs, et l'évaluation de leur influence, complexe. Comme dans tout conflit, la première victime est la population, qui est confrontée aux affrontements internes entre les groupes qui s'estiment légitimes de reprendre le pouvoir et les groupes terroristes qui veulent également s'affirmer comme leader dans la région. Étant donné les attaques récentes, et la réponse anglo-américaine, les puissances occidentales ne peuvent pas se permettre de s'exclure de ce conflit puisqu'il concerne directement leurs intérêts. Pour autant, aucune solution ne semble profondément avoir été pensée.



Conclusion

RÉDIGÉE PAR ALEXANDRE DELATTRE

In fine, la crise yéménite reste encore enlisée aux problématiques géopolitiques locales. L'intervention américaine (suivie par les Anglais) est difficile à mesurer dans ses conséquences futures sur la région. Prélude à une intervention armée des forces terrestres comme en Afghanistan au début de ce siècle ? Guerre-éclair similaire à l'Irak en 1991 ? Soutien purement aérien afin de rouler des mécaniques ? Ces interrogations resteront en suspens jusqu'au dénouement de ce conflit et son passage aux livres d'Histoire.

Les États-Unis affirment ici (comme partout ailleurs lorsque le besoin se fait sentir) leur suprématie militaire mondiale. La démonstration de force d'une aviation aéroportée comme celle-ci fait toujours couler beaucoup d'encre et c'est là tout le but recherché. Ainsi, le Moyen-Orient reste une cible de choix pour le complexe militaro-industriel américain qui peut s'exprimer dans toute sa splendeur et ces derniers ne se privent pas de le rappeler à qui veut l'entendre.

Pour recentrer sur la région du sud de la péninsule arabique, les Houthis ne bénéficient que de soutiens limités dans l'apport qu'ils peuvent fournir à ces derniers et leur capacité de résistance risque de s'étioler dans un conflit conventionnel face à une armée ayant la première flotte aérienne mondiale, la première logistique et la première marine.

La résolution d'un tel conflit n'est ici que traitée en surface au vu des dernières actualités. Lorsque les velléités bellicistes se seront tués, les diplomates pourront se mettre à l'œuvre et trouver des solutions qui permettront aux anciens belligérants d'arriver à un compromis, et il y a fort à parier qu'une conférence internationale se tiendra bientôt sous l'égide de l'ONU entre des diplomates yéménites, américains, anglais, israéliens, saoudiens et iraniens, afin de remédier à cette source de tensions.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES AU BHOUTAN : DE NOUVEAUX DÉFIS AU PAYS DU BONHEUR NATIONAL BRUT

RÉDIGÉ PAR THÉO BANSE



Image n°7 : Un bureau de vote de Thimphou, capitale du Bhoutan, le 9 janvier 2024 © MONEY SHARMA - AFP

Le 30 novembre 2023 (1er tour) et le 9 janvier 2024 (2ème tour), le royaume du Bhoutan votait pour la quatrième fois de son histoire depuis 2008, année de la création d'un parlement bicaméral suite à l'arrivée de l'actuel roi Jigme Khesar Wangchuck. Dans ce pays enclavé à majorité bouddhiste de 800 000 habitants, cette élection prend place dans un contexte économique problématique qui remet en cause le modèle bhoutanais du « bonheur national brut ». Cette philosophie privilégie le bonheur et le bien-être de la population plutôt que la croissance économique. Mais comment allier le bonheur national brut et la protection de l'environnement au développement économique ? Faut-il se tourner vers l'Inde, partenaire historique, ou bien la Chine ? Ce sont autant de questions dont les deux partis en lice au deuxième tour (le BTP et le PDP) ont dû se saisir.

DANS QUEL CONTEXTE PRENNENT PLACE LES ÉLECTIONS ?

Les considérations des électeurs étaient surtout d'ordre économique. Le Bhoutan fait face à des difficultés dont l'une des répercussions les plus préoccupantes pour la population est l'émigration des jeunes du fait du chômage.

29 % d'entre eux seraient sans emploi selon la Banque mondiale, et 15 000 Bhoutanais ont obtenu un visa pour l'étranger au cours de l'année 2023 (plus que les six années précédentes combinées), cela concerne 2 % de la population du royaume.

L'enjeu n'est donc plus seulement de créer des emplois, mais aussi de faire revenir les jeunes. Pour Pema Chewang, président du Parti Tendrel du Bhoutan (BTP), le Bhoutan est en train de perdre « la crème de la nation » et le pays pourrait voir ses villages se vider si la tendance se poursuit. Son adversaire, l'ancien Premier ministre et chef du Parti démocratique populaire (PDP), Tshering Tobgay, souligne « les défis économiques sans précédent et l'exode massif », car une personne sur huit « peine à satisfaire ses besoins fondamentaux en nourriture ».

Le tourisme, qui est une composante notable de l'économie du pays, ne s'est pas encore remis de la pandémie du Covid-19. Le Bhoutan est d'ailleurs une destination touristique dédiée à ceux ayant les moyens de débourser une taxe de 100 euros par jour. À cela s'ajoutent les coûts des agences de voyages, passage obligatoire car chaque séjour doit être encadré par un guide. Le but est de limiter le tourisme de masse, mais le gouvernement a dû baisser ces taxes d'entrée afin de relancer ce secteur.

Des mesures encore insuffisantes car les touristes sont toujours quatre fois moins nombreux qu'avant la pandémie (316 000 arrivées en 2019).



Image n°8 : Jeunes bouthanais © ROBERTO SCHMIDT - ras/fk

Une autre composante de l'économie bhoutanaise est composée de l'aide internationale, notamment en provenance d'Inde et du Japon. C'est justement avec l'aide d'autres pays asiatiques que le gouvernement tente de diversifier l'économie. Une zone économique spéciale a par exemple été créée à la frontière indienne et des projets hydroélectriques verront le jour grâce à des investissements singapouriens. Un secteur qui reste à valoriser car seulement 10% du potentiel hydroélectrique du pays serait actuellement exploité. Le but serait d'exporter cette électricité au voisin indien, pays avec d'énormes besoins en électricité. Enfin, même si le roi est très largement apprécié au Bhoutan, *Human Rights Watch* rappelle que des prisonniers politiques sont toujours derrière les barreaux. De plus, il existe une partie de la population pour qui ces élections ne changeront rien, c'est la minorité népalaise Lhotsampa. Ces derniers se sont installés dans le sud du Bhoutan au XIXe siècle pour y travailler la terre. Ils ont cependant été victimes de la loi sur la nationalité en 1985 les faisant passer au rang de non citoyens. Les Lhotsampas seraient aujourd'hui plus de 200 000. Ils ne sont pas comptés dans la population bhoutanaise, et la majorité d'entre eux vit dans des camps au Népal ou a émigré dans des pays occidentaux suite à leur expulsion du royaume.

QUELS SONT LES RÉSULTATS DES ÉLECTIONS ?

Lors du premier tour de novembre 2023, la course s'est réduite à 2 partis. Le parti au pouvoir de l'ancien Premier ministre Lotay Tshering, le Parti de l'unité du Bhoutan (DNT) ainsi que le principal parti d'opposition, le Parti vertueux du Bhoutan (DPT), ont été éliminés.

C'est le parti BTP de et Tshering Tobgay qui a remporté ces élections avec les deux tiers des sièges de la chambre basse du Parlement (30 des 47 sièges de l'Assemblée nationale). Tshering Tobgay retrouve ainsi son poste de Premier ministre qu'il avait exercé de 2013 à 2018. Il s'agit d'un ardent défenseur de l'environnement, diplômé de l'université de Pittsburgh et de Harvard aux États-Unis.

Les enjeux de ces élections étaient cependant minces car les deux principaux partis avaient des programmes très proches, notamment par leur attachement au bonheur national brut et à la neutralité carbone. Mais le but pour le BTP est dorénavant de relancer l'économie, et de la façon la plus verte possible, dans un pays dépourvu d'industrie. Le nouveau gouvernement doit ainsi jouer sur de multiples tableaux et pas uniquement celui du tourisme et de l'aide internationale ; il doit ainsi trouver des voies de développement compatibles avec la philosophie du pays.



Image n°9: Le premier ministre Tshering Tobgay © AFP/GETTY

POURQUOI LA CHINE ET L'INDE ONT SUIVI AVEC ATTENTION CETTE ÉLECTION ?

Ces deux géants asiatiques lorgnent sur ce royaume qui s'avère pour eux stratégique. Un accord de coopération qui avait été signé entre le Bhoutan et la Chine a inquiété l'Inde qui voit le royaume comme un État tampon placé dans son orbite. Le Bhoutan est en fait convoité par ces deux pays.

L'Inde est en quelque sorte le parrain du Bhoutan. Les deux pays ont tous deux obtenu leur indépendance en 1947 avec la fin du Raj britannique, et ont conservé des liens forts. L'Union indienne a ainsi piloté, de facto, la politique étrangère du Bhoutan jusqu'en 2007 et demeure son principal partenaire commercial.

C'est d'ailleurs pour cela que le roi Wangchuck s'est rendu, lors de sa visite en Inde, dans l'État frontalier de l'Assam ; pour promouvoir le projet de zone économique spéciale, à New Delhi mais aussi à Bombay, capitale économique de l'Inde, à la recherche de capitaux.



Image n°10 : Le Premier ministre indien Narendra Modi et l'ancien Premier ministre du Bhoutan Lotay Tshering © DNA India

Du côté de la Chine, aucune relation diplomatique officielle n'est établie entre les deux pays (le Bhoutan entretient d'ailleurs des relations diplomatiques formelles avec peu de pays dans le monde). Le royaume ne fait pas partie du projet des Nouvelles routes de la Soie porté par Pékin mais cela ne l'empêche pas de négocier avec la Chine au sujet de ses contentieux frontaliers.

Par conséquent la Chine revendique certaines zones dans le nord du Bhoutan et a d'ailleurs construit des routes et villages pour contrôler ces zones, une provocation pour New Delhi. D'autant qu'un accord est en cours au sujet de ce contentieux, qui pourrait voir la reconnaissance de la Chine par le Bhoutan.

L'Inde s'inquiète de ces rapprochements, car elle considère l'Asie du Sud comme sa zone d'influence et ne veut pas qu'une partie du sous-continent soit détachée. Il existe justement une zone stratégique au sud-ouest du Bhoutan où se rejoignent le Bhoutan et l'Inde, une configuration géographique qui offre une avancée chinoise qui servirait de poste d'observation stratégique à Pékin dans cette zone cruciale pour l'Inde.

Ainsi, le Bhoutan est amené à faire des choix qui ne seront pas aussi neutres que son bilan carbone, à savoir une quête d'équilibre entre ces deux puissances.



Carte n°5 : Disputes territoriales Chine-Bhoutan
© Sovereign limits

BIBLIOGRAPHIE

Articles de presse :

« Bhoutan: l'ex-Premier ministre Tobgay vainqueur des législatives au pays du ». Courrier international, <https://www.courrierinternational.com/depeche/bhoutan-l-ex-premier-ministre-tobgay-vainqueur-des-legislatives-au-pays-du-bonheur-national-brut.afp.com.20240109.doc.34bt9yj.xml>

« Élections au Bhoutan où les difficultés économiques menacent le « bonheur national » ». Le Télégramme, 7 janvier 2024, <https://www.letelegramme.fr/monde/elections-au-bhoutan-ou-les-difficultes-economiques-menacent-le-bonheur-national-6500109.php>.

« Le Bhoutan, funambule entre l'Inde et la Chine ». Le Monde.fr, 24 novembre 2017. Le Monde, https://www.lemonde.fr/international/article/2017/11/24/bhoutan-funambule-entre-l-indie-et-la-chine_5219849_3210.html

« Le Bhoutan, le royaume du bonheur ? » Le Monde.fr, 27 septembre 2011. Le Monde, https://www.lemonde.fr/idees/article/2011/09/27/le-bhoutan-le-royaume-du-bonheur_1578051_3232.html

« Le Bhoutan vote alors que les difficultés économiques affectent le “bonheur national” ». L'Obs, 9 janvier 2024, <https://www.nouvelobs.com/monde/20240109.AFP6040/le-bhoutan-vote-alors-que-les-difficultes-economiques-affectent-le-bonheur-national.html>

Verhest, Sabine. « Le Bhoutan, théâtre d'une lutte d'influence entre deux géants dans l'Himalaya ». La Libre.be, 17 janvier 2024, <https://www.lalibre.be/international/asie/2023/04/06/le-bhoutan-theatre-dune-lutte-dinfluence-entre-deux-geants-dans-lhimalaya-VRLOOGHELNEU5HZEASDLPQAEYA/>

Podcasts

"Élections au Bhoutan : le royaume du "bonheur national brut" frappé par la crise économique" sur <https://radiofrance.fr/franceculture/podcasts/les-enjeux-internationaux/elections-au-bhoutan-le-royaume-du-bonheur-national-brut-frappe-par-la-crise-economique-5400541> via @radiofrance

« Pourquoi les élections au Bhoutan sont observées de près par deux géants d'Asie, Inde et Chine ». France Inter, 9 janvier 2024, <https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/le-monde-a-18h50/le-monde-a-18h51-du-mardi-09-janvier-2024-5785778>

Vasseur, Victor. « Bhoutan : la face cachée du “pays du bonheur” ». France Culture, 18 octobre 2018, <https://www.radiofrance.fr/franceculture/bhoutan-la-face-cachee-du-pays-du-bonheur-4701324>

L'INFLUENCE DES CÉLÉBRITÉS DANS LA POLITIQUE

RÉDIGÉ PAR CASSANDRE NIZAN



Image n°11 : Taylor Swift fait les gros titres depuis qu'elle a brisé son silence sur la politique. © The Suffolk Journal

Tandis que le conflit israélo-palestinien fait rage, de nombreuses célébrités utilisent leur renommée pour témoigner leur soutien et partager leur engagement. Si les sœurs Hadid, mannequins, soutiennent activement le peuple palestinien, d'autres se font plus discrets. C'est le cas de la chanteuse Selena Gomez, l'une des personnalités les plus influentes d'Instagram avec plus de 429 millions d'abonnés à son actif. Sa communauté lui reproche de ne pas prendre suffisamment parti dans une cause pourtant majeure. Accusée de soutenir Israël ou insultée d'hypocrite, son silence ne cesse de faire parler. Mais alors, les célébrités doivent-elles prendre systématiquement position sur la scène médiatique ? Quel est le poids de leur engagement politique ? Quels impacts ont-elles sur la société ? L'impact des stars sur la politique est un sujet complexe et controversé. Si l'influence des personnalités publiques n'est pas un phénomène nouveau, aujourd'hui, avec l'effervescence des médias, les célébrités peuvent promouvoir leurs idées politiques à un public mondial.

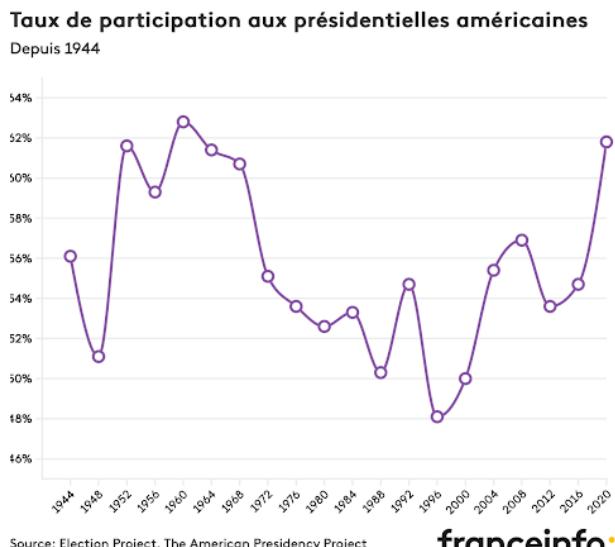
« **THE KILLING CLOWNS, THE BLOOD MONEY MEN, ARE SHOOTING THOSE WASHINGTON BULLETS AGAIN** »... LA MUSIQUE COMME OUTIL DE REVENDICATIONS

De nombreuses célébrités se sont engagées à travers leur art. Dans les années 1970, l'Angleterre est imprégnée par le mouvement punk. Ce mouvement se politicise avec le groupe *The Clash* qui lutte contre le capitalisme et l'impérialisme. Plus généralement, le mouvement punk se revendique comme antifasciste et anti-raciste. En parallèle, l'Espagne connaît l'émergence du groupe *Ska-p*. Leur cinquième album *¡¡Que corra la voz !!* traite de l'abolition de la peine de mort ou encore du conflit israélo-palestinien. Également, des célébrités contestent la guerre dans leurs œuvres. Parmi ces stars engagées, Jimi Hendrix et Bob Dylan dénoncent le sang versé par les soldats américains et les victimes de la guerre du Vietnam. Au même moment, aux Pays-Bas, Welterusten meneer de president de Boudewijn de Groot s'adresse au président américain et reste pendant neuf semaines dans le top 40 national. Dès lors, cette musique engagée devient un symbole contestataire néerlandais.

D'autres chanteurs utilisent leur voix pour exprimer une opinion. Le groupe allemand, Nena, déclame la montée de la violence dans le cadre de la Guerre froide dans sa célèbre chanson 99 Luftballons. Sortie pendant la course à l'armement, la chanson traduit l'inquiétude de la population. En effet, les 99 ballons sont l'illustration des missiles nucléaires et de l'hostilité planant au-dessus des têtes. Le rappeur Tupac, quant à lui, est un ardent défenseur des droits civiques et de la justice pour les Afro-Américains. Ses paroles abordent notamment la pauvreté, la violence, la discrimination raciale et la justice sociale.

« I VOTED »

« I voted » voici le slogan qui envahit les réseaux sociaux en 2020. Cette année-là, les personnalités sont nombreuses à faire entendre leurs voix, incitant également les internautes à aller aux urnes. Ainsi, Rihanna, Jessica Alba, Blake Lively et d'autres utilisent leur notoriété pour inciter leur communauté à voter. L'élection de 2020 enregistre un taux de participation supérieur à celui de 2016, passant de 54 % à 62 %.



Graphique n° 2: Taux de participation aux présidentielles américaines © franceinfo

Au-delà de sensibiliser les abonnés à l'importance du vote, certaines stars n'hésitent pas à revendiquer leur choix politique. Ainsi, la chanteuse Jennifer Lopez s'est manifestée en faveur de Joe Biden : « parce qu'en ce moment, ce pays est plus divisé que jamais. En ce moment, quelques hommes au pouvoir décident de ce que les femmes peuvent et ne peuvent pas faire avec leur propre corps. Notre président actuel a décidé que le racisme n'était pas un problème. »

Il a ignoré publiquement et à plusieurs reprises la science... trop de gens sont morts ». De nombreuses personnalités publiques se sont rangées du côté de Jennifer Lopez et se sont dressées contre le gouvernement en place.

LES CÉLÉBRITÉS ET NOS VOTES

En parallèle, le magazine *The Hollywood Reporter* a affirmé que plus de 12 % des électeurs estiment que les célébrités pourraient influencer leur vote. En effet, l'avis du joueur de basketball LeBron James serait très respecté chez les électeurs noirs selon une étude réalisée par *Whitman Insight Strategies* et *MCR Data*. Également, 36 % des personnes sondées considèrent que c'est lui qui a le plus sensibilisé et motivé les électeurs à voter. Par ailleurs, LeBron James, Tom Hanks, Dwayne Johnson et Oprah Winfrey ont les opinions les plus écoutées sur les questions sociales et politiques. Plus frappant encore, l'étude révèle que l'influence des célébrités serait la plus forte chez les électeurs noirs (28 %), tandis que 20 % des électeurs hispaniques sont susceptibles d'être influencés par une célébrité. Cette étude démontre que les électeurs démocrates seraient plus susceptibles d'être influencés par un sportif ou un artiste. A contrario, toujours selon la même étude, le chanteur Kid Rock, invité spécial de Trump lors du dernier débat, serait la célébrité la plus influente parmi les électeurs républicains.

Aussi bien controversées qu'adulées, les célébrités dominent les médias. Souvent vues comme des modèles, elles lancent les tendances aussi bien dans la mode que dans les modes de vie et comptent auprès d'elles de nombreux adeptes. Ainsi, à l'horizon de l'élection présidentielle américaine, quel sera l'impact des célébrités sur la participation des électeurs ? Taylor Swift en profite pour s'armer de ses réseaux afin d'encourager sa fanbase à voter. Grand succès pour Swift puisque son incitation a entraîné plus de 35 millions de nouvelles circonscriptions en une seule journée. La superstar attire les convoitises et Joe Biden compte sur elle et son audience pour redonner des couleurs à sa campagne.

BIBLIOGRAPHIE

Articles scientifiques :

Archer, A., & Cawston, A. (2022). Celebrity Politics and Democratic Elitism. *Topoi*, 41(1), 33-43.
<https://doi.org/10.1007/s11245-021-09763-0>

Erner, G. (2016). Chapitre 8. Politique des people et pipolisation de la politique. In *La souveraineté du people* (p. 222-255). Gallimard. <https://www.cairn.info/la-souverainete-du-people--9782070178605-p-222.htm>

Kadio, B. G.-R. (2021). Selfies et stars : Politique et culture de la célébrité en France et en Amérique du Nord, de François Hourmant, Mireille Lalancette et Pierre Leroux, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2019, 201 p. Politique et Sociétés, 40(1), 197. <https://doi.org/10.7202/1075749ar>

Lundin, T. (2021). 4.2.4 Celebrity politics (research essay). <https://pressbooks.ulib.csuohio.edu/understanding-literacy-in-our-lives/chapter/4-2-4-celebrity-politics-research-essay/>

Articles de presse :

9 célébrités qui ont brigué un poste en politique. (s. d.). L'Officiel de la Couture et de la Mode - Paris. Consulté 29 janvier 2024, à l'adresse <https://www.lofficiel.com/pop-culture/9-celebrites-qui-ont-brigue-un-poste-en-politique>

Forbes. (2020, novembre 3). *L'Influence Des Célébrités Sur Les Élections Américaines*. Forbes France.
<https://www.forbes.fr/politique/l'influence-des-celebrites-sur-lelection-americaine/>

Mid-term elections 2018 : Do celebrities really influence voters? (2018, novembre 7). *BBC News*.
<https://www.bbc.com/news/entertainment-arts-46123964>

OPINION: Swiftly shaping politics : Celebrities and their political influence – The Suffolk Journal. (s. d.). Consulté 17 janvier 2024, à l'adresse <https://thesuffolkjournal.com/40807/opinion/opinion-swiftly-shaping-politics-celebrities-and-their-political-influence/>

We are in the era of celebrity politics—And there's no going back. (2023, octobre 20). *Cosmopolitan*.
<https://www.cosmopolitan.com/uk/reports/a45597450/celebrity-politicians/>

Sitographie :

EverBeta, C. (2020, décembre 15). HOW Celebrity CAN Influence POLITICS. *Five Towns College*. <https://www.ftc.edu/how-celebrity-can-influence-politics/>

Gardner, C. (2020, octobre 28). Study : LeBron James Cited as Most Influential Celebrity in 2020 Election. *The Hollywood Reporter*. <https://www.hollywoodreporter.com/news/politics-news/study-lebron-james-cited-as-most-influential-celebrity-in-2020-election-4082635/>

LE VIOL COMME UNE ARME DE GUERRE : UNE GUERRE PAR ET SUR LE CORPS DES FEMMES

RÉDIGÉ PAR EMMA BARTHE



Image n°12 : Bosnie, été 1993. Des soldats bosniaques secourent une femme musulmane prostrée sur le bord d'une route à proximité de Travnik. Elle était détenue par les troupes serbes de Bosnie où d'après ses codétenuées elle aurait été violée.

© Antony Lloyd/OCHA/Integrated Regional Information Networks (IRIN).

“ Une femme violée, c'est une femme cassée, c'est une femme éclatée, c'est une femme qui ne s'en remettra à mon sens jamais. Elle entre dans une espèce de coma et elle survit je crois d'une espèce d'autre vie. Et quand elle se bat, elle a véritablement un courage parce qu'elle sait que ce n'est pas pour elle, elle s'en remettra je ne sais pas si elle le peut, mais qu'elle le fait justement pour que les autres femmes ne passent pas par les épreuves qu'elle a subi. ”

-Gisèle Halimi, 1977, INA.

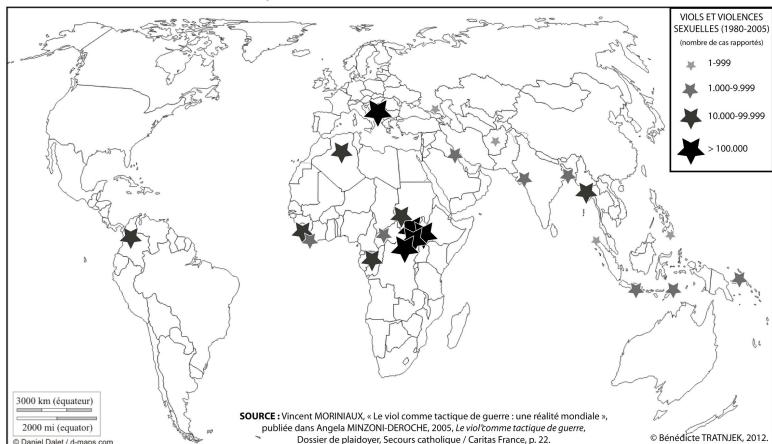
Le recours aux viols dans les conflits armés est loin d'être nouveau et existe malheureusement depuis les débuts de l'humanité. Dès les premiers conflits mondiaux, des viols massifs et systématiques sont pratiqués. Dans les conflits armés actuels, les viols sont de plus en plus utilisés comme une arme de guerre qui s'adressent principalement aux femmes. Les viols de masse sont de fait devenus une réalité mondiale qui correspond à la multiplication des conflits mondiaux. Dans ce cadre, le viol est à la fois une arme de guerre puisqu'il est utilisé comme un moyen de lutter contre « l'ennemi », ainsi qu'une tactique de guerre dans la mesure où c'est aussi une modalité de combat dans le but de servir des objectifs politiques et militaires.

LA SYSTÉMATISATION DU VIOL COMME MODALITÉ TACTIQUE DANS LES CONFLITS ARMÉS DEPUIS 1980

Ces différentes violences sexuelles sont utilisées pour combattre la partie adverse perçue comme « l'Autre » jugé comme « indésirable » sur le territoire convoité. Il est ainsi possible de comprendre que les viols de masse ne sont pas perpétrés au hasard mais répondent à une géographie qui coïncide fortement avec celle des combats instituant ainsi des « espaces-refuges » et des « espaces-cibles » au sein du territoire en guerre (Tratnjek, 2012). Le recours au viol de masse est donc considéré par les acteurs comme un moyen de « nettoyage territorial » et de « purification ethnique ». Comme le souligne Véronique Nahoun-Trappe, il est possible de voir dans ces viols une volonté de souillure, l'exemple des crimes de profanation, dont la conséquence est une perte d'identité et de repères du groupe, constituant une rupture ethnoculturelle. La mise en scène de ces violences sexuelles vise à ancrer cette politique et géographie de la terreur au-delà des temps de combats et donc créer un sentiment d'insécurité permanent chez les habitants.

Ces viols de masse ont notamment pour but de provoquer des migrations de guerre qui perdureront dans le temps.

LE VIOL COMME TACTIQUE DU « NETTOYAGE TERRITORIAL » DANS LA GUERRE



Carte n°6 : Le viol comme tactique du “nettoyage territorial” dans la guerre © Bénédicte TRATNJEK, 2012

Ces différentes violences sexuelles sont utilisées pour combattre la partie adverse perçue comme « l’Autre » jugé comme “indésirable” sur le territoire convoité. Il est ainsi possible de comprendre que les viols de masse ne sont pas perpétrés au hasard mais répondent à une géographie qui coïncide fortement avec celle des combats instituant ainsi des « espaces-refuges » et des « espaces-cibles » au sein du territoire en guerre (Tratnjek, 2012). Le recours au viol de masse est donc considéré par les acteurs comme un moyen de « nettoyage territorial » et de « purification ethnique ». Comme le souligne Véronique Nahoun-Trappe, il est possible de voir dans ces viols une volonté de souillure, l’exemple des crimes de profanation, dont la conséquence est une perte d’identité et de repères du groupe, constituant une rupture ethnoculturelle. La mise en scène de ces violences sexuelles vise à ancrer cette politique et géographie de la terreur au-delà des temps de combats et donc créer un sentiment d’insécurité permanent chez les habitants. Ces viols de masse ont notamment pour but de provoquer des migrations de guerre qui perdureront dans le temps.

Ce phénomène de viol de guerre échappe aux systèmes juridiques nationaux à la fois dans son intention et dans sa répression. Le viol de guerre est malheureusement toujours considéré comme un phénomène aléatoire et individuel. La caractérisation des viols comme arme et crime de guerre s'est faite au travers sa pénalisation à la fois en droit pénal international et droit humanitaire international. Si le droit des conflits armés existe depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale et a imposé via les Conventions de Genève de 1949 les catégories des crimes de guerre, crimes contre l’humanité et de génocide, le viol n'y figure que depuis 1977 et les Protocoles Additionnels.

Le viol connaît en droit pénal international une définition particulière. En effet, la notion classique de viol glisse à celle de violence sexuelle et; leur perpétration se fait dans un contexte précis d'usage planifié mais ne permet toutefois pas de constituer le viol comme une infraction grave. Le changement viendra dans les années 1990 avec la constitution des deux tribunaux ad hoc que sont le Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) et le Tribunal Pénal International pour le Rwanda (TPIR) qui ont réellement entériné. Les épisodes de violence et de cruauté révélés grâce à des témoignages courageux choquent et sont difficilement acceptés. C'est lors d'une audience au TPIR, en 1998, que pour la première fois le viol est cité comme un moyen de perpétrer un génocide permettant de faire un ajout aux chefs d'inculpation possibles. Le TPIY retient quant à lui le viol comme moyen de torture et élargit ainsi la définition du TPIR ainsi que les possibilités de condamnation. En parallèle, la Cour Pénale Internationale étend en 1998 la notion de violence sexuelle et précise que pour considérer les viols comme crimes de guerre ou crimes contre l’humanité, il est nécessaire d'y déceler une intention soit « dans le cadre d'une attaque généralisée ou systématique », soit « dans le cadre d'un plan ou d'une politique ou lorsqu'ils font partie d'une série de crimes analogues commis à une grande échelle ». Cependant, si les textes de lois et la jurisprudence des tribunaux internationaux ont brisé le silence, le recours aux viols de masse n'a fait que s'étendre et une tendance à l'impunité s'instaure. En effet, les différentes juridictions internationales sont impuissantes face aux plusieurs milliers de cas à instruire face à des moyens relativement limités et l'absence de force de police judiciaire. Les tribunaux internationaux restent donc muets et impuissants devant les crimes sexuels commis en Irak, Sierra Leone, Syrie, Éthiopie, Algérie, Côte d'Ivoire, Libye, RDC, Birmanie, Centrafrique, Ukraine, Darfour, Somalie.

La violence du viol ne s'arrête pas à la fin des combats. En effet, pour les victimes s'est construit une géographie de la peur autour du lieu du viol à laquelle se superpose une « géographie du pardon » avec le développement de lieux spécifiques pour les victimes tels que des centres de soins médicaux et d'aide psychologique, des lieux de mémoire, etc. La réparation individuelle commence donc par l'expression des violences subies. Toutefois, parler est difficile, parler est douloureux, parler est parfois impossible, et cela nécessite un minimum de structures d'accueil. L'émergence de ces infrastructures questionne sur leur place dans le processus de réconciliation d'après-guerre.

Ce processus de pacification des territoires est primordial et constitue un véritable enjeu politique car le retour du vivre-ensemble ne peut se faire sans la prise en compte de ces victimes. En effet, les victimes doivent pouvoir se réapproprier leurs territoires du quotidien ainsi que leurs pratiques spatiales complètement brisées par le viol. De plus en plus de structures sont mises en place pour aider ces femmes, comme le travail emblématique du docteur Denis Mukwege au Congo où ce dernier a créé un centre médico psychologique de prise en charge pour les violées ainsi qu'une fondation sociale offrant aux femmes un espace de sécurité où se soigner et tenter de se réparer. De nouvelles initiatives apparaissent avec notamment, l'ONG We Are Not Weapons of War qui a développé une plateforme qui permet aux victimes de viols de se signaler et de joindre des photos comme preuves. Ces témoignages sont stockés dans une base de données sécurisée et pourront par la suite servir à l'ouverture d'une procédure judiciaire.

Toutefois, la répression de ces viols dont la réparation juridique, en dehors des cas où le droit international intervient, se fait par des procès individuels en fonction du droit national, restent particulièrement ardues.

Il est aussi possible de noter le caractère conservateur du droit, indécis quant à la reconnaissance du viol de guerre comme un crime spécial. Une seconde impasse est l'appréhension de ce phénomène sous le prisme du genre. La pénalisation internationale semble donc peu dissuasive et l'impunité règne toujours. Comme le souligne Margot Wallström, « le viol n'a pas de culture, seules les cultures de l'impunité existent ». Le recours systématique au viol, dont le nombre ne fait qu'augmenter, lors des conflits armés traduit l'expression d'une masculinité qui fait de la possession sexuelle le symbole même de la force et d'une supériorité considérée comme « essentielle ». Ainsi, les viols de guerre entraînent une réification de ses victimes, accentuée par le fait qu'une grande partie de la société considère encore le viol comme un dommage collatéral de la guerre, enfin d'une certaine manière le « prix de la guerre ». Pour reprendre le Docteur Mukwebe, si plus personne ne peut dire « je ne savais pas », le monde ferme tout de même encore les yeux devant l'immondicité de ces viols qui lui est insupportable de voir. Le combat est encore long.

BIBLIOGRAPHIE

Articles scientifiques :

Brache. R, (2018), Le viol, une arme de guerre ? Une histoire de la guerre du XIXe siècle à nos jours, Le Seuil, p591-604

Fourcans. C, (2012), La répression par les juridictions pénales internationales des violences sexuelles commises pendant les conflits armés, Archive de politique criminelle, n°34, p155-165

Moufflet. V, (2008), Le paradigme du viol comme arme de guerre à l'Est de la République Démocratique du Congo, Afrique Contemporaine, n°227, p119-133

Nahoum-Grappe. V, (2003), Crimes de souillure et crimes de guerre (ex-Yougoslavie, 1991-1995), op. cit. p. 158-161.

Roucayrol. AM, (2020), Du viol comme arme de guerre, La Pensée, n°404, p80-92

Rousselot. P, (2018), Le viol de guerre, la guerre du viol, Inflexions, n°38, p23-35

Tratnjek. B, (2012), Le viol comme arme de guerre et la "géographie de la peur" : violences extrêmes et inscription de la haine dans les territoires du quotidien, Revue Défense Nationale, rubrique Tribunes, n°249

Rapport :

Rapport de l'Unesco, 2008, Le viol comme arme de guerre, Confluences Méditerranée, n°64, p99-104

ENJEUX INTERNATIONAUX DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES MARINES EN HAUTE MER : COMMENT PROTÉGER ET PARTAGER UNE RESSOURCE COMMUNE ?

RÉDIGÉ PAR MAÏNA PROUST

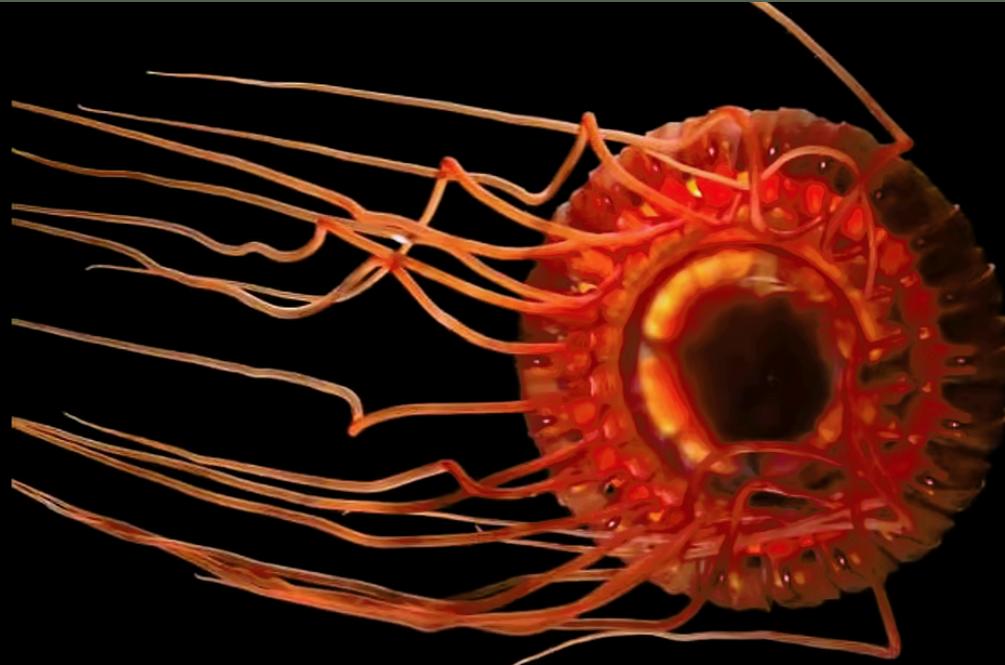


Image n°13 : *Liatella wyvillei*, une méduse bioluminescente vivant à grande profondeur. © Edith Widder, [NOAA CC by-sa 4.0](#)

Longtemps sans définition juridique claire, les ressources génétiques marines sont un enjeux méconnu des relations internationales, pourtant les recherches scientifiques les concernant se multiplient, et la question de leur partage a été centrale dans l'adoption d'un traité international pour la protection de la haute mer.

UN MARCHÉ LUCRATIF, EN PLEIN EXPANSION MAIS AUX MAINS D'UN PETIT NOMBRE D'ACTEURS

En mer, des organismes anciens ont eu à s'adapter à des conditions extrêmes (absence de lumière, froid ou chaleur extrême, forts courants), formant ainsi des capacités génétiques uniques et résistantes. L'étude de ces gènes est particulièrement attrayante pour les laboratoires scientifiques qui s'intéressent et explorent le potentiel des ressources génétiques marines à des fins thérapeutiques, pharmaceutiques, cosmétiques ou encore agronomiques. Leur exploitation a mené à des innovations majeures dans le domaine de la santé. Par exemple, un processus consistant à insérer des protéines dérivées des cellules lumineuses de méduses dans des cellules cancéreuses permettrait de mieux détecter les tumeurs.¹

Ce marché des biotechnologies marines pourrait atteindre 6,4 milliards de dollars en 2025. (Blasiak et al., 2018). Cependant, les ressources et les brevets sont inégalement répartis entre les acteurs. Une étude de la revue *Science* intitulée "Corporate control and global governance of marine genetic resources" a révélé que 84 % des brevets sont déposés par des entreprises privées, contre 12 % par des universités (publiques ou privées) et 4 % par des ONG, des entreprises publiques/gouvernementales ou des hôpitaux (Blasiak et al., 2018).

Le groupe de chimie allemand BASF a déposé à lui seul 47 % des brevets sur les séquences de gènes marins. Cette transnationale possédant des bureaux dans 94 pays et affichant un chiffre d'affaires de 87,3 milliards d'euros en 2022, s'impose comme l'une des entreprises à suivre dans la recherche et le développement en matière de biotechnologie marine et dans l'exploitation des ressources génétiques. Elle dépasse de loin les deux autres grandes entreprises ayant déposé le plus de brevets scientifiques : la japonaise Kyowa Hakko Kirin Co. Ltd. (5, 3 % des brevets déposés) et l'américaine Butamax Advanced Biofuels LLC (3,4 % des brevets). La répartition entre les universités est elle aussi peu diverse puisque 56 % des brevets ont été déposés par la branche commerciale du Weizmann Institute of Science en Israël.

1 Lorsque les tissus sont illuminés, une caméra spéciale détecte ces protéines tandis que celles-ci deviennent luminescentes, révélant où sont les tumeurs.

Ainsi, plus de 70 % des brevets liés aux ressources génétiques marines sont détenues par des entreprises et instituts de trois pays développés : l'Allemagne, les États-Unis et le Japon (Garcia Caceres, 2019). Plus frappant encore, 98 % des brevets sont déposés dans seulement dix pays et l'intégralité des brevets détenus ont été déposés dans trente pays et en Union européenne.

RÉPARTITION ET GESTION ÉQUITABLES DES RESSOURCES : UN ENJEU MAJEUR DE LA GOUVERNANCE INTERNATIONALE DES OCÉANS

Cet accaparement des ressources et des bénéfices par quelques acteurs peut être à l'origine de tensions entre les États, d'autant plus que la majorité des ressources génétiques sont collectées dans les zones haute mer, donc communes à tous. En effet, près de 11 % des séquences génétiques brevetées sont dérivées d'espèces vivant dans des écosystèmes d'eaux profondes et des cheminées hydrothermales² (Blasiak et al., 2018), qui sont généralement situés dans des zones hors des juridictions nationales.

Si un État est souverain³ sur les ressources génétiques présentes sur son territoire, en haute mer, c'est surtout la loi du « premier arrivé-premier servi » qui prévaut. Or, la recherche nécessite des investissements et des moyens technologiques importants qui ne sont pas accessibles pour la plupart des pays en développement. A titre d'exemple, il faut compter 455 000 dollars pour une expédition d'une semaine pour récolter des coraux en eaux profondes (Blasiak et al., 2018). Avant juin 2023, il n'existe aucun mécanisme de régulation et de partage des ressources génériques pour les zones situées au-delà des juridictions nationales. La biodiversité de la haute mer était communément considérée comme un *res nullius*⁴, c'est-à-dire comme n'appartenant à personne et exploitable par tous (Drisch, 2017). Lors des négociations du traité sur la haute mer, les pays ne possédant pas les technologies permettant l'exploitation à usage lucratif des ressources génétiques ont donc milité pour un partage plus juste de celles-ci et des bénéfices qui pouvaient en être tirés, notamment par le changement du statut de celles-ci de *res nullius* à *res communis*.

2 Les cheminées hydrothermales ou sources hydrothermales sont des geysers sous-marins, localisés le long des dorsales et volcans océaniques. Le fluide expulsé peut aller jusqu'à 400°C. La diversité biologique vivant autour de ces sources est tout à fait unique et utilise une source d'énergie longtemps inconnue : la chimiosynthèse.

3 Les ressources génétiques situées dans les zones sous juridiction nationale (terrestre ou maritime) sont encadrées par le protocole de Nagoya (2010).

4 En opposition avec *res communis*, appartenant à tous.

Tôt dans les négociations, les pays réunis au sein du Groupe des 77 (G77) et la Chine, ont proposé de donner à la biodiversité de la haute mer le statut de patrimoine commun de l'humanité dans l'objectif d'en garantir le partage efficace de ses ressources. Cette idée a été à l'origine de très nombreux débats trouvant dans ses principaux l'Union européenne et le Japon, arguant que le traité ne devait pas porter atteinte à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982 (CNUDM).

Ce changement de paradigme interroge en effet directement le droit de la mer, régi par le principe de liberté de la haute mer dont découle la liberté d'y mener des recherches scientifiques et d'y prélever des ressources biologiques.

Bien plus qu'un simple sujet environnemental, ces négociations ont donc été profondément géopolitiques, bousculant le *statu quo* international et reflétant les mutations au sein de la société internationale.

LE STATUT DE PATRIMOINE COMMUN DE L'HUMANITÉ ET SA PORTÉE SYMBOLIQUE

Le statut de Patrimoine Commun de l'Humanité est fixé par le droit de la mer pour les grands fonds marins, gérés par l'Autorité internationale des fonds marins depuis 1973. Durant les conférences ayant précédé l'adoption de la CNUDM, Armin Pardo, représentant permanent de Malte aux Nations Unies, établit un argumentaire en faveur d'une utilisation des ressources des fonds marins uniquement « *dans l'intérêt de l'humanité* » (De Lucia, 2020). Pour Pardo, les fonds marins ne devaient être soumis à aucune appropriation, leur exploration ne devait se faire qu'à des fins pacifiques et leur exploitation devait bénéficier à l'humanité, en prenant en considération les besoins particuliers des pays en voie de développement. Dans sa démonstration, il aborde également le partage des avantages découlant de l'utilisation des ressources. Ce discours, qui intervient dans un contexte de revendication pour un nouvel ordre économique mondial, visant à rééquilibrer les relations commerciales entre « *Nord* » et « *Sud* » est alors massivement soutenu par les pays en développement.

Certains chercheurs considèrent que les débats d'aujourd'hui font écho aux débats liés à cette régulation (Vadrot et al., 2022).

Durant les négociations pour le traité BBNJ, plusieurs délégations ont d'ailleurs fait le parallèle avec ce contexte historique en parlant « d'ordre économique international équitable ». Les négociations de ce traité s'inscrivent dans un contexte général de contestation de la vision occidentale du monde et des moyens employés pour répondre aux grands défis environnementaux et climatiques.

Le statut de Patrimoine Commun de l'Humanité pour la biodiversité entend un partage financier des avantages mais aussi un partage des connaissances. L'accès à la biodiversité marine peut engager des moyens conséquents, mais la véritable valeur des ressources génétiques marines reposent dans leur séquençage informatique. En demandant une plus grande transparence, un libre accès aux connaissances et un régime qui encadre l'exploitation des ressources génétiques, les pays du Sud remettent en cause la domination occidentale sur des ressources dont le potentiel économique et social est considérable. (Vadrot et al., 2022)

Alors que la division du monde selon une dynamique Nord/Sud a longtemps été contestée, elle est utilisée par les pays en développement pour contester la domination économique des Nords et revendiquer davantage d'égalité que ce soit dans le domaine de l'économie, de l'environnement ou de la politique internationale. Il n'est alors pas étonnant de voir la Chine, qui ne peut pourtant plus être considérée comme un pays en développement, adhérer à ce discours.

QUEL AVENIR POUR LES RESSOURCES GÉNÉTIQUES MARINES ?

Finalement, si le principe de Patrimoine Commun de l'Humanité est mentionné à l'article 5 du texte final, il n'est pas une transcription exacte du statut accordé au fond marins. La convention en reprend cependant certaines caractéristiques : aucun État ne peut revendiquer de droit souverain sur les ressources génétiques, les activités menées sur celles-ci doivent l'être dans l'intérêt de tous les États et au bénéfice de toute l'humanité en tenant particulièrement compte des besoins des États en développement et elles doivent être exercées uniquement à des fins pacifiques. Les bénéfices monétaires ne seront pas répartis entre tous les États parties au traité mais alloués à un fond dédié à la mise en œuvre de l'accord notamment en matière de conservation de la biodiversité et de transfert de capacités vers les pays du Sud.

Certaines incertitudes subsistent et doivent être discutées par la Conférence des Parties chargée de veiller à l'application de l'accord. C'est notamment le cas des exigences en matière de rapportage et de traçabilité des prélèvements et d'autres modalités de partage monétaires une fois les produits commercialisés.

Ces négociations ont abouti à un traité qui pose les bases d'une gouvernance de ces ressources génétiques communes. Cependant, la reconnaissance du bien commun qu'est la haute mer n'a pas empêché les États de réitérer leur attachement à la liberté et à la souveraineté de chacun. La nouvelle juridiction se veut contraignante mais se heurte à son objectif d'universalité qui ne lui permet pas d'établir des règles strictes. De plus, dans un souci d'arriver à un accord rapidement, beaucoup de modalités doivent encore être définies. Certaines zones floues et la nature même de la haute mer pourraient entraver l'efficacité du traité. Les moyens de surveillance à déployer pour s'assurer d'une bonne application de celui-ci sont immenses et certains doutes subsistent. Comment distinguer le prélèvement scientifique de la pêche ? Comment s'assurer que la zone de prélèvement déclarée est exacte ? Quels seront les moyens déployés pour garantir la traçabilité d'une ressource génétique ?

On peut également souligner l'absence de certains pays qui, n'ayant pas ratifié le traité de Montego Bay, ne seront pas parties à cette nouvelle convention qui lui est liée. Parmi eux, deux pays essentiels dans le paysage de la recherche génétique marine : les États-Unis et Israël. La Russie n'a également pas participé aux négociations.

Enfin, assurer une protection efficace de la biodiversité marine est essentielle pour le développement et la longévité de la recherche génétique. En effet, si elle n'a peu ou pas d'impact en soi sur le vivant, les nombreuses pressions subies ont un impact direct sur les ressources génétiques. La disparition d'une partie de biodiversité et la diminution des stocks halieutiques entraîne une diminution des pools génétiques, c'est-à-dire de la diversité génétique de chaque espèce. Les acteurs de l'industrie ont donc tout intérêt à protéger la biodiversité pour pouvoir continuer à en exploiter les bienfaits.

BIBLIOGRAPHIE

Articles scientifiques :

Blasiak, R., Jouffray, J.-B., Wabnitz, C. C. C., Sundström, E., & Österblom, H. (2018). Corporate control and global governance of marine genetic resources. *Science Advances*, 4(6), eaar5237. <https://doi.org/10.1126/sciadv.aar5237>

Brison, N., & Frison, C. (2021). L'avenir des ressources génétiques marines au-delà des juridictions nationales : Enjeux à l'aube d'un nouveau traité international. *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Volume 21 numéro 1, Article Volume 21 numéro 1. <https://doi.org/10.4000/vertigo.30610>

Broggiato, A., Vanagt, T., Lallier, L. E., Jaspars, M., Burton, G., & Muyldermans, D. (2018). Mare Geneticum : Balancing Governance of Marine Genetic Resources in International Waters. *The International Journal of Marine and Coastal Law*, 33(1), 3-33. <https://doi.org/10.1163/15718085-13310030>

De Lucia, V. (2020). The Question of the Common Heritage of Mankind and the Negotiations towards a Global Treaty on Marine Biodiversity in Areas beyond National Jurisdiction: No End in Sight? *McGill Journal of Sustainable Development Law*, 16(2), pp.141-160.

Drisch, J. (2017). Stratégie maritime – L'océan, bien commun de l'humanité ? *Revue Défense Nationale*, 797(2), pp. 107-109. <https://doi.org/10.3917/rdna.797.0107>

Vadrot, A. B. M., Langlet, A., & Tessnow-von Wysocki. (2022). Who owns marine biodiversity? Contesting the world order through the 'common heritage of humankind' principle. *Environmental Politics*, 31(2), 226-250.

Vierros, M., Suttle, C., Harden-Davies, H., & Burton, G. (2016). Who Owns the Ocean? Policy Issues Surrounding Marine Genetic Resources. *Limnology and Oceanography Bulletin*, 25. <https://doi.org/10.1002/lob.10108>

Article de presse :

Sauvage, C. (3 avril 2019). *S'inspirer d'une éponge marine pour créer un anti-cancéreux*. Ouest-France.fr. <https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/le-mans-72000/le-mans-s-inspirer-d'une-eponge-marine-pour-creer-un-anticancereux-6293525>

Schaub, C. (s. d.). *Haute mer : Un accord historique mais encore en eaux troubles*. Libération. Consulté 12 octobre 2023, à l'adresse https://www.liberation.fr/environnement/biodiversite/haute-mer-un-accord-historique-mais-encore-en-eaux-troubles-20230305_OX37FTPAGJBUPATJDW5CFN6UNU/

Sites internet :

Biotechnologies marines : Un avenir façonné par les discussions onusiennes sur les ressources génétiques marines et la course aux nouveaux médicaments. (s. d.). IDDRI. Consulté 12 octobre 2023, à l'adresse <https://www.iddri.org/fr/publications-et-evenements/billet-de-blog/biotechnologies-marines-un-avenir-faconne-par-les>

Partager les ressources génétiques prélevées en Haute Mer. (15 septembre 2018). Fondation Tara Océan. <https://fondationtaraocéan.org/actualité-politique/haute-mer-proteger-ressources-génétiques-ocean/>

La luminescence des méduses utilisée dans la lutte contre le cancer. (2010, novembre 7). Maxisciences. Consulté le 12 octobre 2023, à l'adresse https://www.maxisciences.com/meduse/la-luminescence-des-meduses-utilisee-dans-la-lutte-contre-le-cancer_art10141.html

Les sources hydrothermales. (s. d.). Espions des Grands Fonds - Ifremer. Consulté le 12 octobre 2023, à l'adresse <https://www.deepseaspy.com/La-science/Les-sources-hydrothermales>

Les biotechnologies marines ou biotechnologies bleues en France. (s. d.). Futura. Consulté le 12 octobre 2023, à l'adresse <https://www.futura-sciences.com/tech/dossiers/technologie-biotechnologies-defi-futur-2158/page/6/>

Supports audiovisuels :

ABS Biotrade. (2020, décembre 17). *DSI – Simply Explained.* <https://www.youtube.com/watch?v=xJ0ZjpY0VQo>

IRD. (2021, juin 14). *Accès à la biodiversité et partage des avantages : Au cœur des pratiques de recherche.* <https://www.youtube.com/watch?v=BHKx1RYsr1Q>

BIBLIOGRAPHIE DU DOSSIER

Articles scientifiques :

al-Saqqaf, M. (1995). Le contentieux territorial entre le Yémen et l'Arabie saoudite : vers une solution ?. *Monde Arabe*, 149, 56-71. <https://doi.org/10.3917/machr1.149.0056>

<https://www.cairn.info/revue-maghreb-machrek1-1995-3-page-56.htm?contenu=resume>

Bonnefoy, L. (2018). Yémen : comprendre la guerre. *Études*, , 17-28.

<https://www.cairn.info/revue-etudes-2018-2-page-17.htm>

Franco, B. (2010). Introduction: De l'Arabie heureuse au bonheur en Arabie. *Revue de littérature comparée*, 333, 3-11.

<https://doi.org/10.3917/rcl.333.0003>

<https://www.cairn.info/revue-de-litterature-comparee-2010-1-page-3.htm>

Frison-Roche, F. (2017). Yémen : imbroglio politico-juridique, désastre humanitaire, impasse militaire. *Politique étrangère*, 91-101.

<https://www.cairn.info/revue-politique-etrangere-2017-4-page-91.htm>

Articles de presse :

al-Chabiri, M. (2015, 27 janvier). Yémen : Qui sont les Houthis ? *Anadolu Ajansi*.

<https://www.aa.com.tr/fr/politique/yemen-qui-sont-les-houthis/80121#>

Fauret, S. (8 juillet 2015). Géopolitique du détroit de Bab el-Mandeb. *Les clés du Moyen-Orient*.

<https://www.lesclesdumoyenorient.com/Geopolitique-du-detroit-de-Bab-el.html>

Bouvier, E. (19 septembre 2019). Le conflit au Yémen : un conflit de proxies entre l'Iran et l'Arabie saoudite ? Les acteurs du conflit (1/2). *Les clés du Moyen-Orient*.

<https://www.lesclesdumoyenorient.com/Le-conflit-au-Yemen-un-conflit-de-proxies-entre-l-Iran-et-l-Arabie-saoudite-Les.html>

L'équipe de la rédaction. BBC News Mundo. (17 janvier 2024). Quelle est l'importance stratégique du détroit de Mandeb, où les Houthis attaquent les navires en mer Rouge ? *BBC News Afrique*.

<https://www.bbc.com/afrique/articles/c2xyvy212l6o>

(s. d.). Crise au Yémen. *OXFAM International*.

<https://www.oxfam.org/fr/decouvrir/urgences/crise-au-yemen>

Sitographie :

(2011). Bénéfices tirés du pétrole (en % du PIB) -Yémen, Rep. Données. La Banque mondiale.

<https://donnees.banquemondiale.org/indicator/NY.GDP.PETR.RT.ZS?end=2018&locations=YE&start=1990>

Groupe interparlementaire d'amitié. (1er avril 2001). Yémen: l'Arabie heureuse en mouvement. Rapport de groupe interparlementaire d'amitié n° 35. Le Sénat.

<https://www.senat.fr/ga/ga35/ga357.html>

Robin, C. J. Schiettecatte, J. Téreygeol, F. Yemen, le pays de la reine de Saba'. Minerai et exploitation minière.

Archéologie

<https://archeologie.culture.gouv.fr/yemen/fr/minerai-et-exploitation-miniere>

Sources audiovisuelles :

Bonnefoy, L. (2024, 22 janvier). Yémen : pourquoi les Houthis sortent de leur boîte ? [Entrevue radiophonique]. Dans Un jour dans le monde. France Inter. [https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/le-18-20-un-jour-dans-le-monde-du-lundi-22-janvier-2024-1866485#:~:text=Constitués%20en%202004%2C%20les%20Houthis,capitale%2C%20Sanaa%2C%20en%202014](https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/le-18-20-un-jour-dans-le-monde/le-18-20-un-jour-dans-le-monde-du-lundi-22-janvier-2024-1866485#:~:text=Constitués%20en%202004%2C%20les%20Houthis,capitale%2C%20Sanaa%2C%20en%202014).

Bonnefoy, L. (2022, 17 janvier). Yémen : récits de guerre, perspectives de paix. [Entrevue radiophonique]. Dans Géopolitique. France Culture. <https://www.radiofrance.fr/franceculture/yemen-recits-de-guerre-perspectives-de-paix-4484806>

FRANCE 24. (2024, 22 janvier). Yémen : les Houthis au cœur de l'équation de la guerre à Gaza. [vidéo].

<https://www.youtube.com/watch?v=c8dWzHfriK0>

Remerciements

Le bureau rapproché de l'A.M.R.I. (2021-2022), composé d'Harmony Delhalle, Maëwenn Leboulanger, Fazia Khennouche et Alexandre Toutain, étant à l'initiative du projet mérite nos plus sincères remerciements. Nous remercions par ailleurs le bureau actuel (2022-2023), composé de la présidente Camille Decise, du vice-président Mattéo Mevellec, du trésorier Axel Pinel et de la secrétaire Pauline Moreel pour son soutien dans la maintien et l'évolution de cette revue.

Cette revue a été créée de toutes pièces par des étudiants motivés et engagés pour produire un travail de qualité. À travers cette page nous citons toute ces personnes et leurs rôle dans ce projet.

En premier lieu viennent les rédacteurs des articles qui ont fait de leur mieux pour produire des articles scientifiques traitant de sujets aussi divers qu'intéressants : Inès Ramos-Darmendrail, Octave Geoffray, Juliette Salez, Alexandre Delattre, Marin Gullion Verne, Maïna Proust, Jade Vatin, Théo Banse, Cassandra Nizan, Emma Barthe.

Leurs articles ont été suivis, corrigés et relus avec le plus grand soin par l'équipe de rédacteurs de la revue précédente ainsi que par Juliette Gribovalle et Lilie Lenoir, rédactrices en chef.

Enfin, tout le travail de mise en forme de la revue a été effectué par Maïna Proust.

Nous remercions également le responsable du pôle culture Théo Banse pour son engagement et sa disponibilité.

Nous tenons enfin à remercier Juliette Salez, responsable communication de l'A.M.R.I, pour son aide au partage de la revue sur tous les réseaux dont l'association dispose et à travers les murs de l'Université *via* un QR code.

La petite structure de la revue a nécessité un engagement important et répété de toute l'équipe, qui a témoignée à de nombreuses reprises de son implication et de sa volonté à parfaire le travail.

Ainsi nous tenons à remercier tout le monde pour tout le travail effectué au cours de ce mois et nous espérons, chers lecteurs, vous retrouver lors de nos prochaines éditions !

Rédactrices en chef

LILIE LENOIR ET JULIETTE GRIBOVALLE